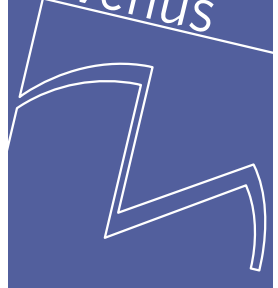




PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



revenus



www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité

SOMMAIRE

Synthèse N° 18	3
Analyse N° 10	5
1. Territoire	
Territoires prioritaires de l'étude	9
Densité de population	10
2. Population	
Typologie des espaces	11
Chômage	12
Catégories sociales	13
Familles monoparentales	14
Enfants et jeunes	15
Étudiants	16
Retraités	17
3. Logement	
Locataires en logement social	18
Logements anciens	19
4. Revenus	
Niveau de revenu	20
Les 25 % de ménages percevant les revenus les plus faibles	21
Dépendance aux prestations sociales de la Caf	22
Zoom sur le niveau de revenu commune par commune	23 à 34
Méthode, sources et définitions	
Territoires prioritaires des Alpes-Maritimes	35
Le carroyage	35
Typologie des espaces	35
Sources et définitions	35
Comment lire les cartes	36



PRÉFECTURE
DES
ALPES-MARITIMES



Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Paca, la préfecture des Alpes-Maritimes et le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV). Il porte sur les douze communes des Alpes-Maritimes dotées d'un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) au titre de la politique de la ville. Il repose sur une cartographie de la ville à une échelle très fine (maillage de 200 mètres) afin d'identifier les quartiers aux difficultés les plus prégnantes, mieux cerner leurs contours et dépeindre les caractéristiques des habitants.

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
Chef du service Études et Diffusion : **Valérie Roux**
Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité

Cerner la précarité au plus fin et mesurer l'intensité des difficultés, tel est l'objectif de cette étude réalisée en partenariat avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV) dans les douze villes maralpines dotées d'un Cucs (Contrat urbain de cohésion sociale).

Aujourd'hui, il est en effet possible de cartographier avec une grande précision les contours des espaces les plus marqués par la pauvreté. Il est également possible de mieux identifier les caractéristiques des personnes qui y vivent et la nature de leurs difficultés. Cette nouvelle approche peut donc être utile à la politique de la ville pour répondre à sa mission : intervenir dans les quartiers urbains en difficulté pour réduire les écarts économiques et sociaux.

Dans les Alpes-Maritimes, les périmètres prioritaires, soutenus au titre de la politique de la ville, sont dans leur grande majorité en cohérence avec la cartographie des revenus : ils figurent le plus souvent parmi les zones aux revenus les plus faibles. La précarité monétaire la plus intense se retrouve dans les cinq ZUS (zone urbaine sensible) des Alpes-Maritimes, ainsi que dans les territoires prioritaires de **Saint-André-de-la-Roche** et **Vallauris**, le **centre ancien de Grasse**, **La Bocca** à Cannes, **Nice-Ouest** et la **Condamine** à Drap. Les revenus moyens des ménages y sont particulièrement bas. Ces territoires sont également marqués par une faible mixité sociale. Ce niveau de précarité monétaire intense se retrouve également en bordure ou autour de certains territoires prioritaires, dessinant un "halo" de précarité dans leur voisinage. Les niveaux de revenu y sont également très bas, comparables à ceux des zones prioritaires. C'est particulièrement le cas autour de l'Ariane à Nice et à Vallauris.

Les causes de précarité peuvent être diverses : chômage, inactivité, famille nombreuse, travail peu rémunérateur, etc. Selon les espaces, ces causes sont plus ou moins prégnantes. Sur certains territoires, comme l'**Ariane**, **Nice-Est** et **St-Augustin** à Nice, c'est la difficulté d'insertion dans l'emploi qui prédomine, avec un chômage élevé et un faible niveau de diplôme des habitants. Les actions en faveur de la formation et de l'insertion dans l'emploi présentent ici un enjeu fort. Dans d'autres espaces, comme **Cannes-La Bocca** et le "halo" de l'**Ariane** à Nice, la monoparentalité est une source de précarité très fréquente : elle concerne plus de 25 % des ménages dans certaines parties de ces territoires. Les actions

revenus

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFECTURE
DES
ALPES-MARITIMES



Territoires prioritaires dans les Alpes-Maritimes : 26 quartiers dans 12 communes

Dans les Alpes-Maritimes, douze communes ont signé un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) : Cagnes-sur-Mer, Cannes, Carros, Drap, Grasse, La Trinité, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris, Vence. Ces contrats portent sur vingt-six quartiers, dont cinq Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : l'Ariane, Nice-Est, Trachel, St-Augustin à Nice ; Les Hauts de Vallauris (ex Zaïne).

favorisant la garde des enfants et l'accès à l'emploi des parents isolés revêtent alors un enjeu majeur.

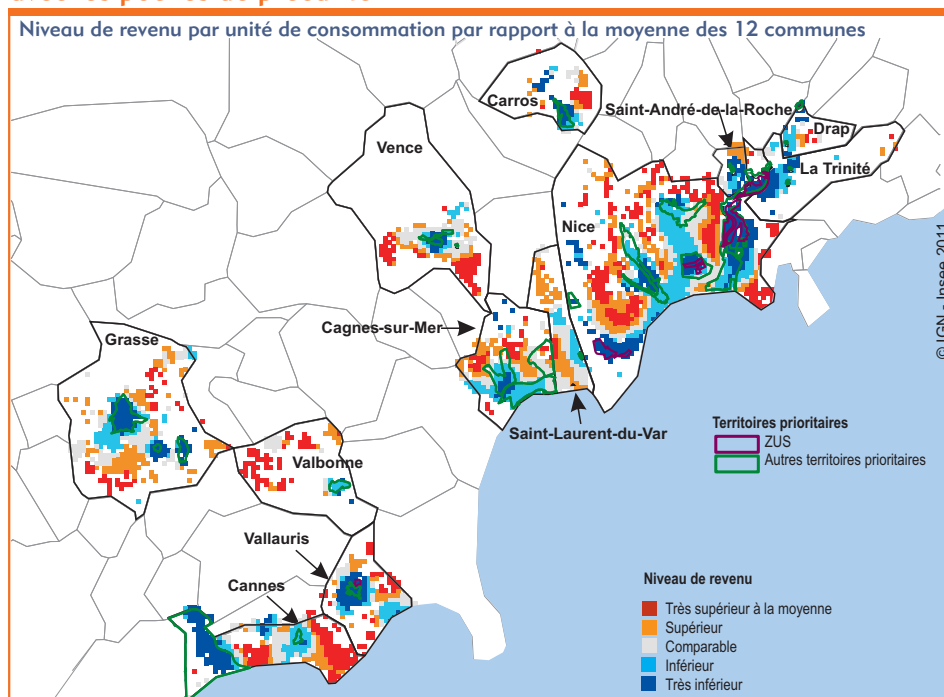
Le chômage marque également fortement certains territoires prioritaires, présentant une précarité forte mais moins intense et moins uniforme. Il s'agit notamment des territoires prioritaires de **Carros, Vence, Fleurs de Grasse** et le **Plan** à Grasse. Enfin, dans certains espaces, les revenus sont inférieurs à la moyenne mais plus diversifiés. Les profils plus variés des habitants traduisent parfois une mutation en cours de ces quartiers.

Les centres-villes sont des espaces très hétérogènes, où cohabitent des personnes à faibles revenus et d'autres plus aisées. C'est particulièrement le cas dans le **centre de Nice**, au sud de **Trachel** et de la **Madeleine**. Hors territoires prioritaires, ce phénomène est également présent au sud de **St-Louis-Prado-République** à Cannes. Dans ces espaces de centre-ville, les jeunes et les personnes âgées sont un peu plus nombreux qu'en moyenne et les familles un peu moins fréquentes. Le logement social est peu présent ; le logement ancien joue de fait le rôle d'habitat social. Le niveau de confort du logement est le principal critère de clivage. Les actions de rénovation des logements concentrent par conséquent les enjeux.

Enfin, certains territoires, soutenus au titre de la politique de la ville, présentent des revenus de niveau comparable à la moyenne des douze communes, voire un peu supérieurs. Il s'agit du sud-est de **Nice-Nord** ; du quart-est de **Cros de Cagnes**, du nord de **Centre-Gare** et de **Val Fleuri** à Cagnes-sur-Mer. Ces espaces présentent des caractéristiques démographiques relativement mixtes, avec moins de chômage et des catégories sociales de niveau intermédiaire plus fréquentes.

Bérangère Duplouy
Nadine Jourdan

Les périmètres prioritaires sont dans leur grande majorité en cohérence avec les poches de précarité



Note : le revenu considéré est le revenu imposable. Il s'agit donc du revenu avant prestations sociales non imposables.
 Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
l'ANALYSE N° 10 et le DOSSIER N° 3 juillet 2011

Institut National de la Statistique
 et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion
 Chef du service Études et Diffusion : Valérie Roux
 Rédacteur en chef : Claire Joutard



Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité

Cartographier la précarité au plus fin dans les villes permet de mieux cerner les poches de pauvreté et de mesurer l'intensité des difficultés sur des espaces très localisés. Cette nouvelle approche peut être utile à la politique de la ville pour répondre à sa mission : intervenir dans les quartiers urbains en difficulté pour réduire les écarts économiques et sociaux.

Dans les Alpes-Maritimes, les périmètres soutenus au titre de la politique de la ville sont, dans leur grande majorité, en cohérence avec la cartographie actuelle des revenus : les territoires prioritaires figurent le plus souvent parmi les zones aux revenus les plus faibles. Cependant, dans certains espaces souvent situés autour de territoires prioritaires, les niveaux de revenu sont également très bas, comparables à ceux des territoires prioritaires (à Nice autour de l'Ariane, ou à Vallauris). À l'inverse, certains territoires prioritaires présentent une précarité moindre ou sur des périmètres plus resserrés (Cagnes-sur-Mer). Enfin, les centres-villes sont des espaces plus hétérogènes, où cohabitent des personnes à faibles revenus et d'autres plus aisées selon les immeubles.

La précarité cernée au plus fin

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts constatés entre les quartiers en difficulté et le reste de la ville. Ses interventions spécifiques s'inscrivent dans les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), signés notamment par l'État et les collectivités territoriales, et portent sur des périmètres définis en concertation. Les Cucs ont été conclus en 2007 pour trois ans, puis renouvelés en 2010 et reconduits jusqu'en 2014.

Cette étude a pour objectif de fournir une vision localisée et objective de la précarité dans les douze villes des Alpes-Maritimes dotées d'un Cucs. Il s'agit d'apporter des éléments utiles dans la perspective de la révision des contrats, susceptible d'intervenir en 2014 (selon le calendrier connu mi-2011). À plus court terme, elle peut aider à prioriser les actions pour la période intermédiaire 2012-2014 (élaboration des avenants aux contrats actuels) dans un contexte de contrainte budgétaire croissante.

Aujourd'hui, il est possible de cerner avec une très grande finesse géographique, les contours des espaces les plus marqués par la pauvreté dans la ville (cf. encadré "Le carroyage..."). Il est possible également de mieux identifier les caractéristiques des personnes qui y vivent et la nature de leurs difficultés, afin d'orienter les moyens au plus près des besoins.

revenus

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFECTURE
DES
ALPES-MARITIMES



Territoires prioritaires des Alpes-Maritimes

Près de 208 500 personnes vivent dans ces territoires prioritaires, soit 20 % des habitants des ménages des Alpes-Maritimes. Parmi les habitants des territoires prioritaires de la région Paca, 20 % vivent dans les Alpes-Maritimes. Les périmètres prioritaires ont été définis sur la base des écarts constatés par rapport à la moyenne de leur commune d'appartenance ainsi que d'arbitrages locaux.

Les territoires prioritaires relèvent de trois niveaux de priorité décroissants définis lors de leur création : du niveau 1 pour les territoires les plus en difficulté (notamment les ZUS), jusqu'au niveau 3 considérés moins précaires (Cagnes-sur-Mer, Valbonne, le Fournas à Vallauris, la Madeleine à Nice, Vence, St-Louis-Prado-République à Cannes).

Les périmètres prioritaires soutenus au titre de la politique de la ville dans les Alpes-Maritimes sont, dans leur grande majorité, en cohérence avec les poches de précarité : les personnes aux revenus les plus faibles y sont largement majoritaires. Néanmoins, des nuances apparaissent en termes de niveau de pauvreté et de profils de personnes concernées. L'analyse met en évidence cinq groupes de territoires selon le degré de précarité monétaire de leurs habitants.

La précarité la plus intense : dans les ZUS mais pas seulement

Un premier groupe d'espaces présente une précarité monétaire intense, frappant une part importante de la population. Parmi les territoires prioritaires, il s'agit des **cinq ZUS** (l'Ariane, Nice-Est, Trachel et St-Augustin à Nice ; les Hauts de Vallauris), de l'ensemble des territoires prioritaires de **Saint-André-de-la-Roche** et **Vallauris**, ainsi que des territoires du **centre ancien de Grasse**, **La Bocca** sur Cannes, **Nice-Ouest** et la **Condamine** sur Drap. Les revenus moyens des ménages y sont particulièrement bas, très inférieurs à la moyenne des douze communes dotées d'un Cucs. La proportion de ménages percevant moins de 1 000 € de revenu fiscal par mois et par unité de consommation (UC) figure également parmi les plus élevées de la zone d'étude : au-delà de 35 %, contre 25 % en moyenne dans les douze communes dotées d'un Cucs. Ces territoires sont également marqués par une faible mixité sociale.

Ce niveau de précarité monétaire, aussi intense et fréquent dans la population, se rencontre également en bordure ou autour de certains territoires prioritaires, dessinant un "halo" de précarité dans leur voisinage. C'est particulièrement le cas à **Vallauris** où la pauvreté concerne un périmètre beaucoup plus large que les territoires prioritaires. C'est aussi le cas autour de **l'Ariane**, avec une forte précarité débordant les contours de la ZUS et s'étalant largement sur les communes de **La Trinité** et, à un degré moindre, **Saint-André-de-la-Roche**. À Saint-Lau-

rent-du-Var également, en face de Nice-Ouest, une poche localisée de faibles revenus est observée hors du périmètre soutenu par la politique de la ville. Les habitants de ces espaces rencontrent des difficultés comparables en termes monétaires à ceux des territoires actuellement prioritaires (cf. cartes "Les périmètres prioritaires..." et "Forte part de ménages à faibles revenus...").

Causes majeures : des difficultés d'emplois à Vallauris, Grasse, Nice St-Augustin, Nice-Est et l'Ariane

Les causes de précarité peuvent être diverses : chômage, inactivité, famille nombreuse, travail peu rémunérateur, etc. Selon les espaces, ces causes sont plus ou moins prégnantes.

Sur **l'Ariane**, **Nice-Est**, **St-Augustin** à Nice, **Vallauris**, et le **centre de Grasse**, la caractéristique qui prédomine est la difficulté d'insertion dans l'emploi, avec un

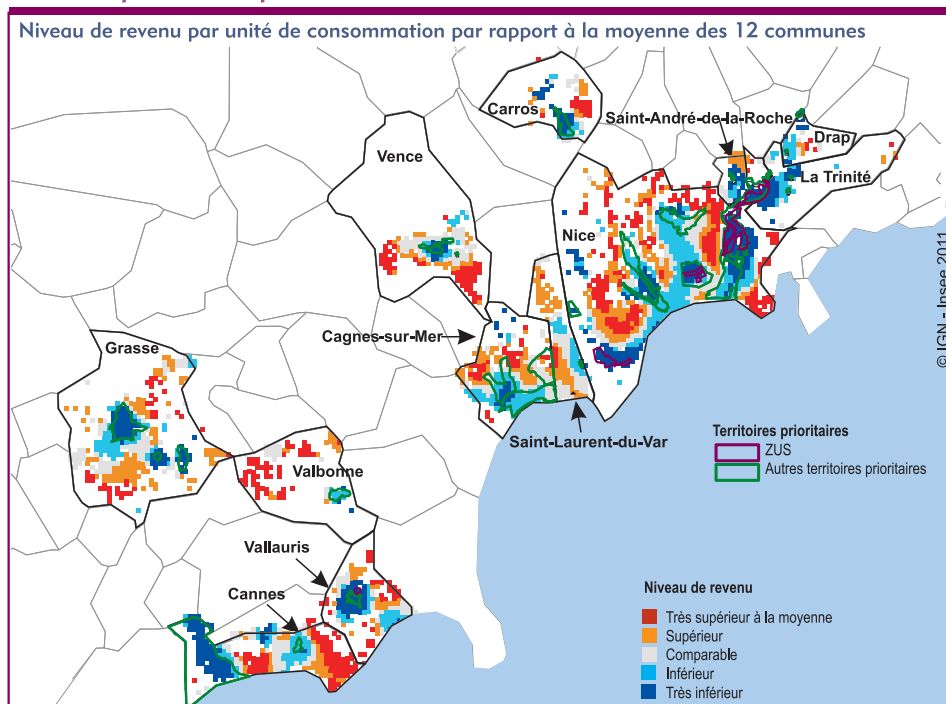
chômage élevé et un faible niveau de diplôme des individus, un peu plus souvent qu'ailleurs de nationalité étrangère. Dans ces espaces, les actions en faveur de l'insertion dans l'emploi et la formation présentent un enjeu fort.

Nice-Est, **l'Ariane** et son "halo" forment la poche de précarité la plus étendue. Près de 45 % des ménages vivent avec moins de 1 000 € de revenu fiscal par mois et par UC, soit 15 000 personnes. Cette proportion est comparable sur **Nice St-Augustin**. À **Vallauris** (territoires prioritaires et leur débordement) ainsi que dans le **centre de Grasse**, elle s'établit à 35 %. Près de 20 000 personnes vivent dans ces trois poches de difficultés (cf. carte "Forte part de ménages...").

Monoparentalité à Cannes-La Bocca et dans le "halo" de l'Ariane

Sur **l'Ariane**, **Nice-Est**, **St-Augustin** à Nice, **Vallauris** et le **centre de Grasse**, la monoparentalité est également une

Les périmètres prioritaires sont dans leur grande majorité en cohérence avec les poches de précarité



Note : le revenu considéré est le revenu imposable. Il s'agit donc du revenu avant prestations sociales non imposables.
 Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

source de précarité très fréquente. De plus, deux territoires se démarquent particulièrement par leur très forte proportion de parents isolés : le débordement de l'**Ariane** situé sur La Trinité ainsi que le territoire prioritaire de **La Bocca** à Cannes. Dans certaines parties de ces territoires, plus de 25 % des ménages sont des parents isolés. À La Bocca à Cannes, près de 40 % des ménages vivent avec moins de 1 000 € par mois et par UC, soit environ 5 500 personnes. Dans ces espaces, les actions favorisant la garde des enfants et l'accès à l'emploi des parents isolés revêtent un enjeu majeur, compte tenu du profil des habitants.

Travailleurs pauvres sur Nice-Ouest

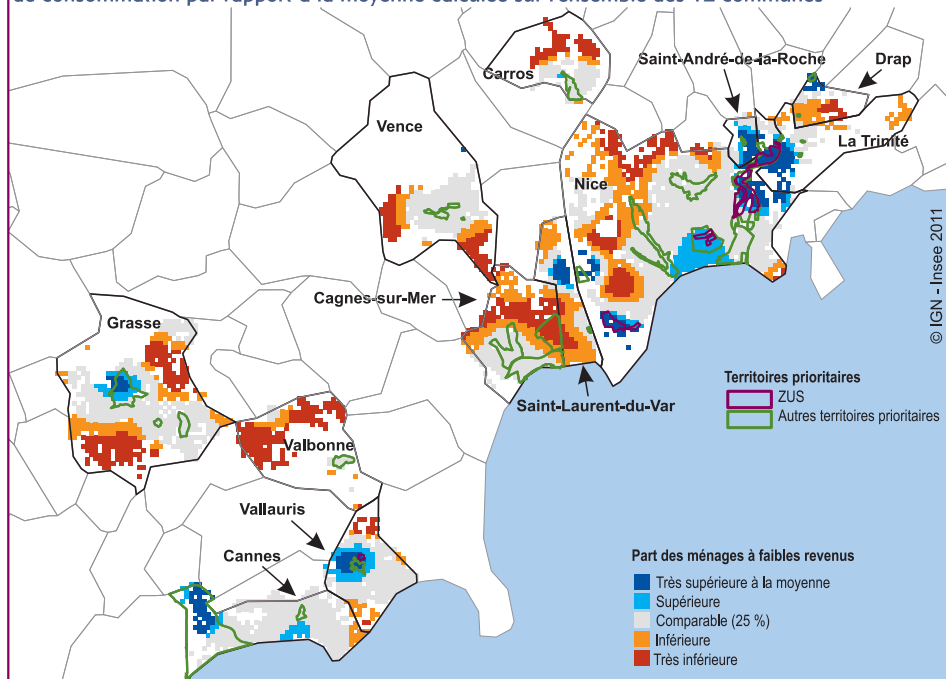
Sur le territoire prioritaire de **Nice-Ouest** ainsi que sur la poche de précarité qui lui fait face de l'autre côté du Var, le profil des habitants est différent. Il s'agit plutôt de familles avec enfants et d'actifs peu qualifiés, ouvriers ou employés. Sur Nice-Ouest, 38 % des ménages vivent avec moins de 1 000 € par mois et par UC ; 36 % de l'autre côté du Var.

D'autres espaces à précarité intense mais moins uniforme

Un deuxième groupe d'espaces présente une précarité forte, bien que légèrement moins intense que dans le premier groupe. Parmi les territoires prioritaires, il s'agit de ceux de **Carros**, **Vence**, **Fleurs de Grasse** et le **Plan** à Grasse. Le **Point du jour** à Saint-Laurent-du-Var, la partie centrale de la **Madeleine** à Nice et la partie

Forte part de ménages à faibles revenus dans les territoires prioritaires

Part des ménages percevant moins de 994 euros de revenu fiscal par mois et par unité de consommation par rapport à la moyenne calculée sur l'ensemble des 12 communes



Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

centrale de **Centre-Gare** à Cagnes-sur-Mer font également partie de ce groupe. Le chômage marque fortement tous ces territoires.

Deux poches de précarité monétaire de même intensité s'observent aussi hors des territoires actuellement prioritaires. C'est le cas à l'**ouest de Nice**, à proximité de St-Isidore, avec des personnes souvent en emploi peu qualifié, ainsi que dans le Nord de Cannes (cf. carte "Les périmètres prioritaires..."). Ces espaces très localisés concernent moins de familles que les précédents, mais témoignent d'une situation localement dégradée.

Des espaces à revenus faibles et plus diversifiés

Un troisième groupe rassemble des espaces dans lesquels les revenus sont inférieurs à la moyenne de la zone mais plus

diversifiés. Parmi les territoires prioritaires, il s'agit de la partie ouest de **Nice-Nord**, le nord de la **Madeleine**, la partie ouest du **Cros de Cagnes**, le **centre-ville** à Drap, **Garbejaire** à Valbonne et **St-Louis-Prado-République** à Cannes. Hors des périmètres actuels prioritaires, le quartier du port à Vallauris présente également ce niveau de précarité monétaire avec un fort niveau de chômage. Les situations sont plus diversifiées sur ces espaces et contribuent à élever le revenu, sans pour autant atteindre la moyenne des douze communes de l'étude. Ces profils plus diversifiés traduisent parfois une mutation en cours de ces quartiers.

La précarité de centre-ville : des situations aisées parmi une majorité de revenus faibles

Les centres-villes sont des espaces hétérogènes où cohabitent des familles à faibles revenus et d'autres plus aisées, selon les immeubles. C'est particulièrement le cas dans le **centre de Nice**, au sud du territoire prioritaire de **Trachel** et au sud de la **Madeleine**. Dans ces quartiers anciens, des logements de niveaux de confort très divers coexistent. Si des ménages aisés y résident, les personnes à faibles revenus sont très nombreuses dans ces quartiers. C'est le cas dans un

Le carroyage : une cartographie de la ville par quadrillage

L'Insee a développé une méthode permettant de cartographier les caractéristiques de la population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est ainsi découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté.

Cette technique présente de nombreux avantages : elle s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville.

Afin de respecter le secret statistique, on cartographie des hiérarchies (ex : éventail des revenus) ou des écarts par rapport à la situation moyenne d'une zone plus vaste (une commune ou un ensemble de communes).

Ainsi, on peut identifier des quartiers dans lesquels une caractéristique est sensiblement plus fréquente qu'ailleurs (surreprésentation) ou moins fréquente qu'ailleurs (sous-représentation). Ex : surreprésentation de personnes au chômage, de familles monoparentales, etc.

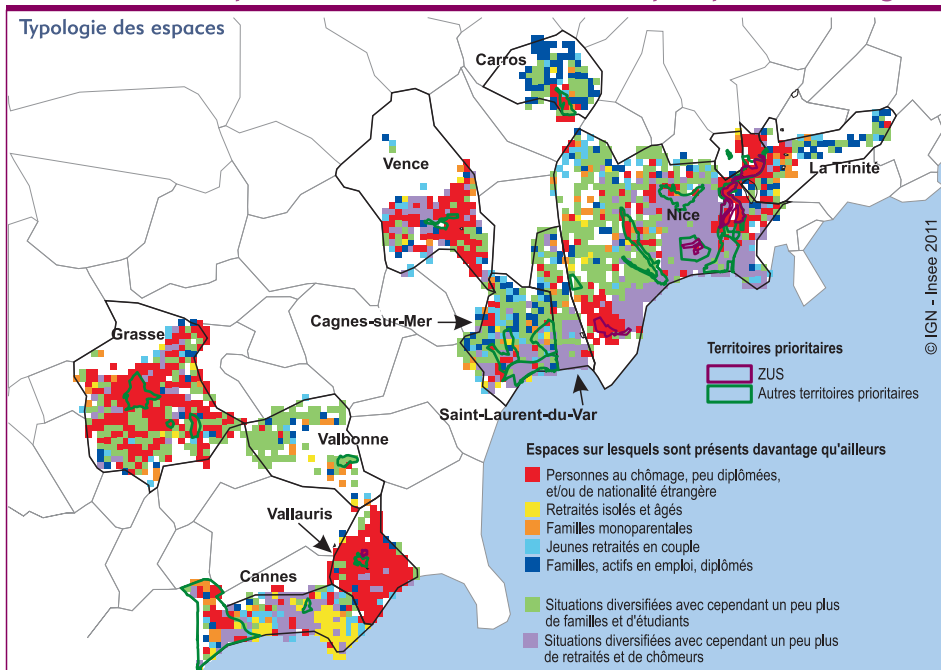
vaste espace qui s'étend de **Nice-Centre** jusqu'au sud de la **Madeleine**. Près de 35 % des ménages y vivent avec moins de 1 000 € de revenu fiscal par mois et par UC, soit 33 000 personnes. Parmi les allocataires de la CAF, 30 % dépendent, pour plus de la moitié de leurs ressources, des prestations sociales (contre 21 % sur l'ensemble des douze communes). Hors territoires prioritaires, ce phénomène est présent également au sud de **St-Louis-Prado-République** à Cannes. Sur ce petit espace, 36 % de la population vivent avec moins de 1 000 € de revenu fiscal par mois et par UC, soit 1 200 personnes.

Dans ces espaces de centre-ville, les jeunes et les personnes âgées sont un peu plus nombreuses qu'en moyenne et les familles un peu moins fréquentes. Le logement social est peu présent ; le logement ancien joue de fait le rôle d'habitat social. Le niveau de confort du logement est le principal critère de clivage. Par conséquent, les actions de rénovation des logements concentrent les enjeux.

Des espaces dans la moyenne des revenus, voire au-dessus

Un dernier groupe de territoires, soutenus au titre de la politique de la ville, présente des revenus de niveau comparable à la moyenne des douze communes, voire un peu supérieurs. Il s'agit du sud-est de **Nice-Nord** ; du quart-est de **Cros de Cagnes**, du nord de **Centre-Gare** et de **Val Fleuri** à Cagnes-sur-Mer. Par rapport à la moyenne de leur commune respective (Nice et Cagnes-sur-Mer),

Les territoires les plus en difficulté fortement marqués par le chômage



Note : les communes de Saint-André-de-la-Roche et de Drap ne sont pas représentées car elles comptent moins de 10 000 habitants.

Source : Insee - Estimation composite de population (RP2006)

Typologie des espaces selon les caractéristiques démographiques de leurs habitants

Sept groupes de carreaux issus d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) ont été identifiés à partir des caractéristiques démographiques de leurs habitants. Ces caractéristiques sont : part des individus appartenant à une famille monoparentale, part des individus diplômés du baccalauréat ou plus, part des individus de nationalité étrangère, part des individus de 60 ans ou plus résidant seuls, part des individus en couple avec enfant, part des étudiants, part des retraités, part des individus au chômage (au sens du recensement de population).

les revenus y sont également comparables ou supérieurs. Ces espaces présentent des caractéristiques démographiques relativement mixtes, avec moins de chômage qu'en moyenne et des catégories sociales de niveau intermédiaire plus nombreuses.

Bérandère Duplouy
Nadine Jourdan

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr dont les cartes dans le **Dossier N° 3, juillet 2011**

POUR EN SAVOIR PLUS

La population des zones urbaines sensibles
 Insee Première N° 1328, décembre 2010

Rapport 2010
 de l'Observatoire national des ZUS, novembre 2010

Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 près d'un million d'habitants dans les territoires
 de la politique de la ville
 SUD INSEE l'essentiel N° 105, avril 2007

Sources et définitions

Les **périmètres** des territoires correspondent à ceux définis dans les Contrats urbains de cohésion sociale déposés en préfecture (source : Préfecture des Alpes-Maritimes). Pour les communes de Carros, Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Valbonne, Vallauris, Grasse, ils présentent des écarts avec les périmètres publiés par le Secrétariat Général au Comité Interministériel de la Ville (Sgciv).

Le **revenu** présenté ici correspond au revenu fiscal du ménage. Il exclut donc les prestations sociales non imposables. Il comprend les revenus d'activité (salariés et non-salariés), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine imposables, ainsi que les indemnités chômage (imposables). Il exclut les impôts payés.

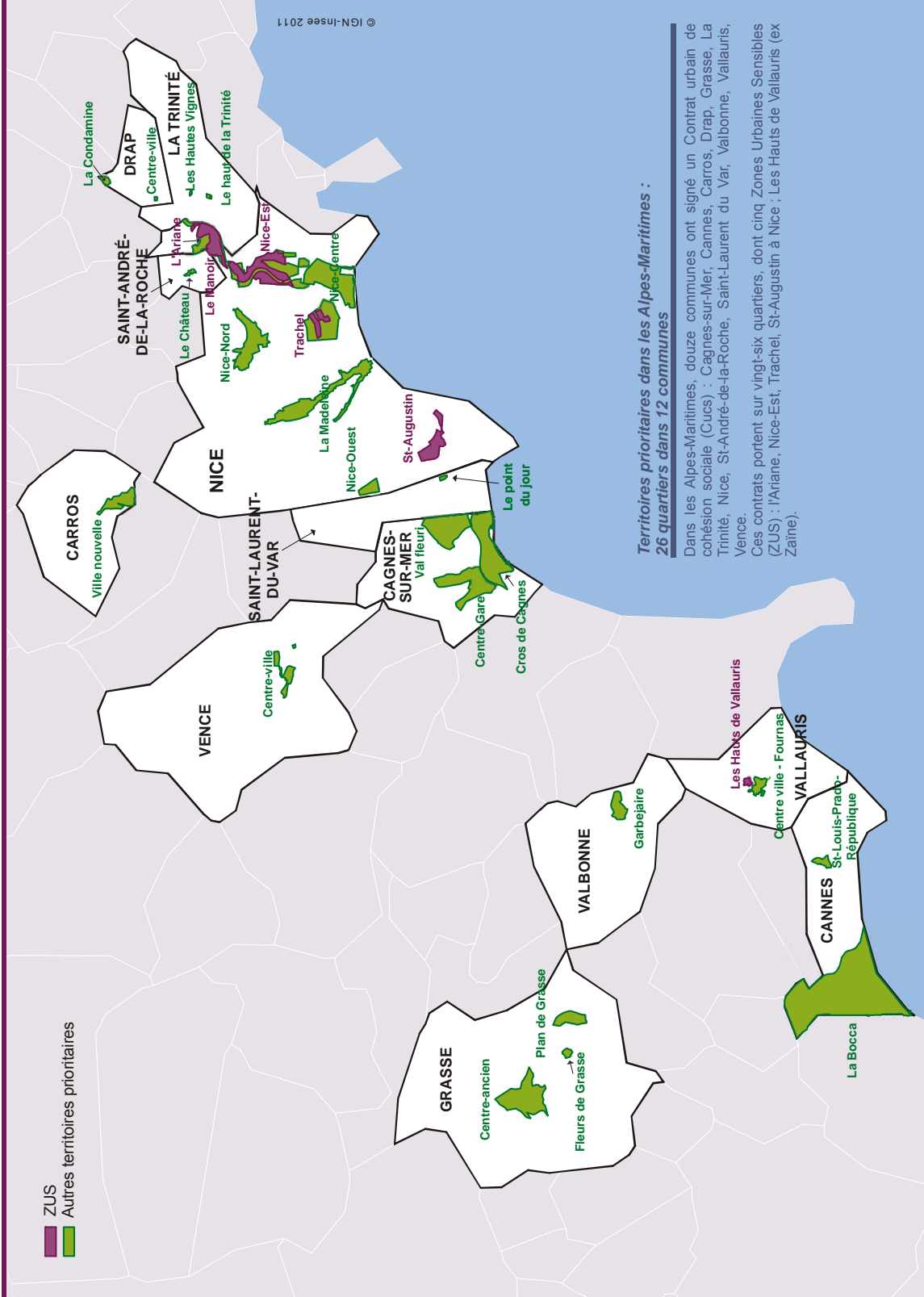
Sur l'ensemble des douze communes dotées d'un Cucs, 25 % des ménages perçoivent un revenu fiscal inférieur à 994 €. Ce seuil, correspondant au premier quartile de la distribution du revenu fiscal, est arrondi à 1 000 € dans le texte.

Institut National de la Statistique
 et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

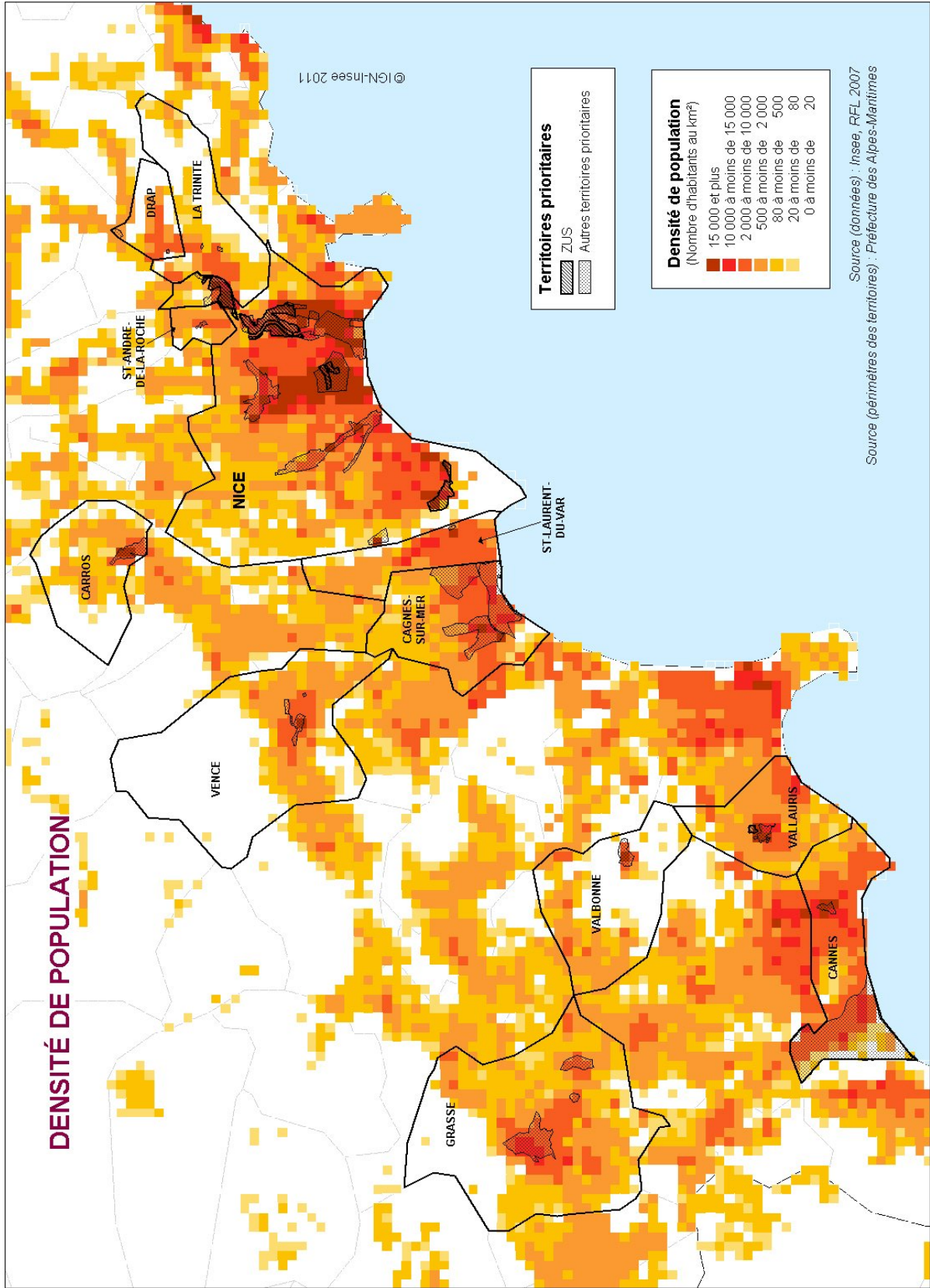
Directeur de la publication : **Renan Duthion**
 Chef du service Études et Diffusion : **Valérie Roux**
 Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

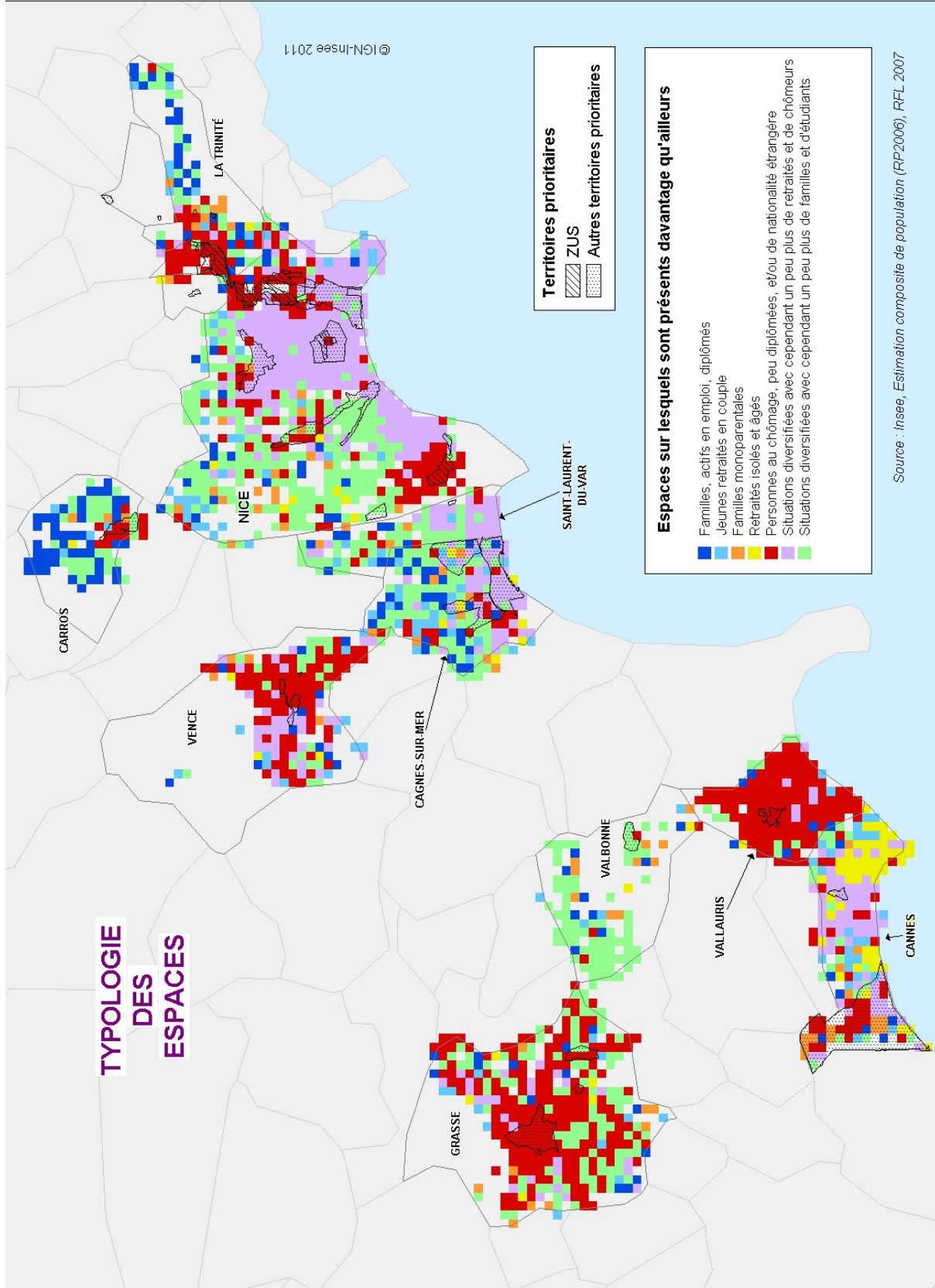
© Insee - CRPV - Préfecture des Alpes-Maritimes 2011
 Dépôt légal : juillet 2011
 N° ISSN : 2114-8260
 Réf : ANA111032

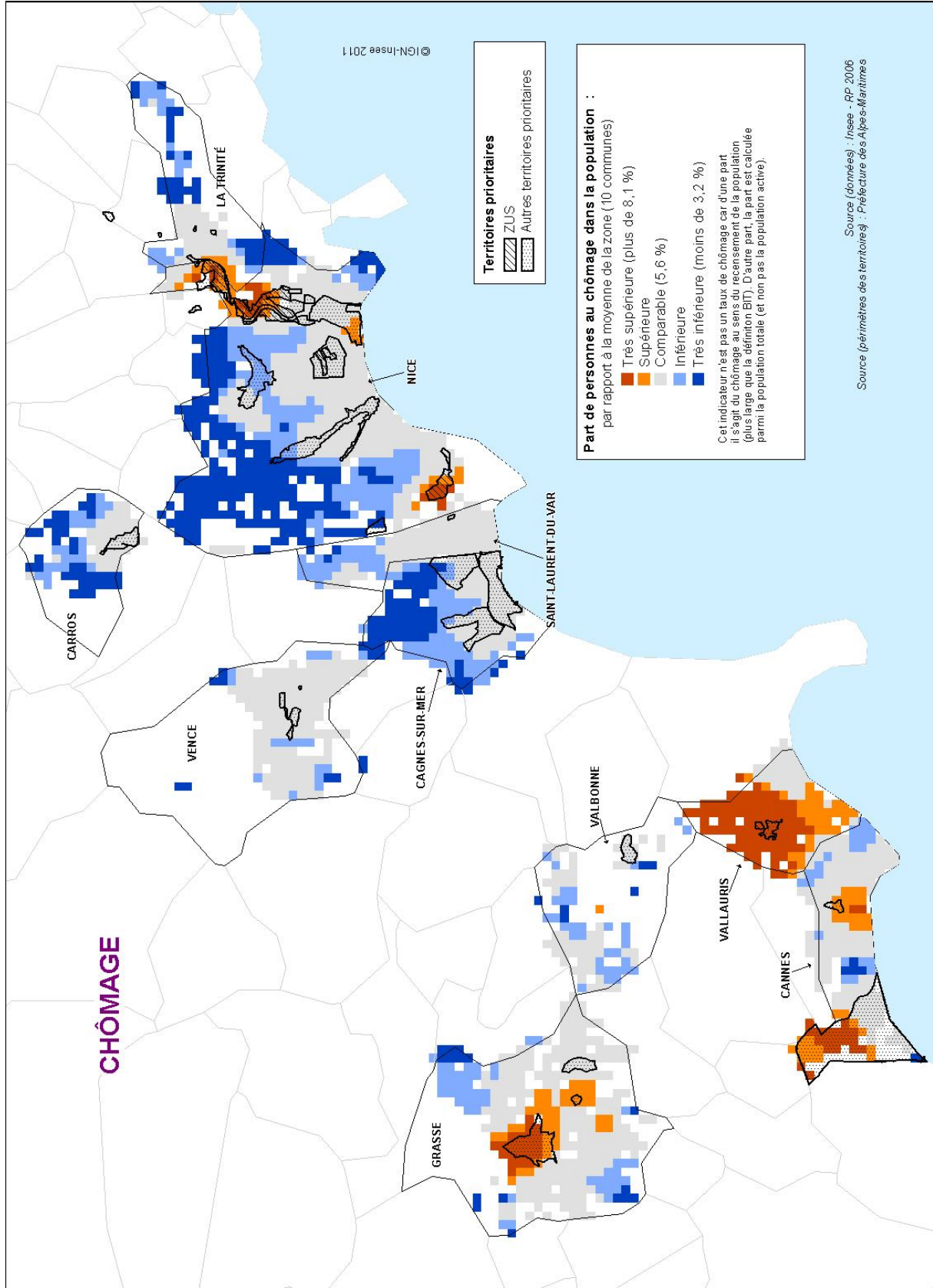
Territoires prioritaires de l'étude

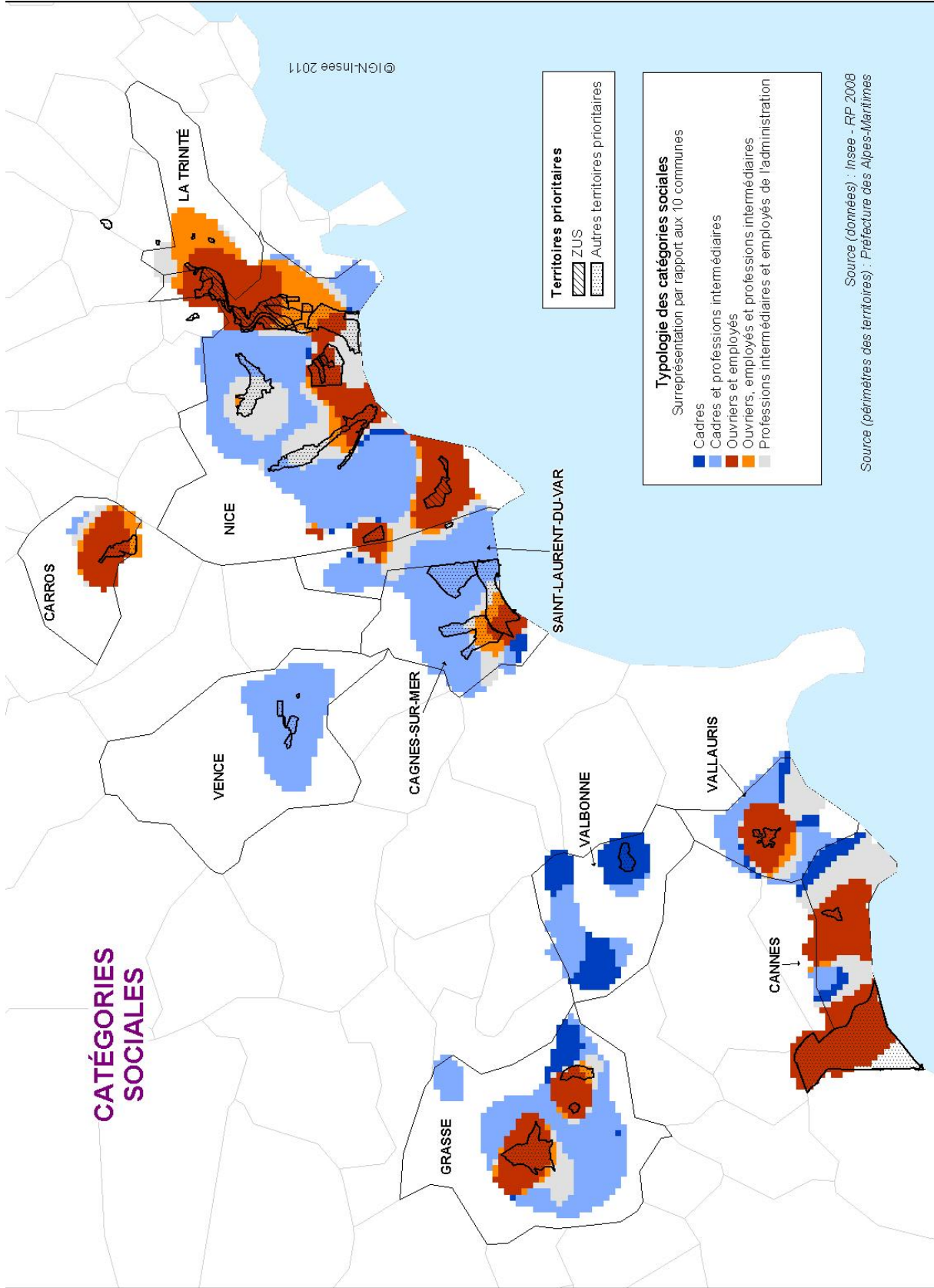


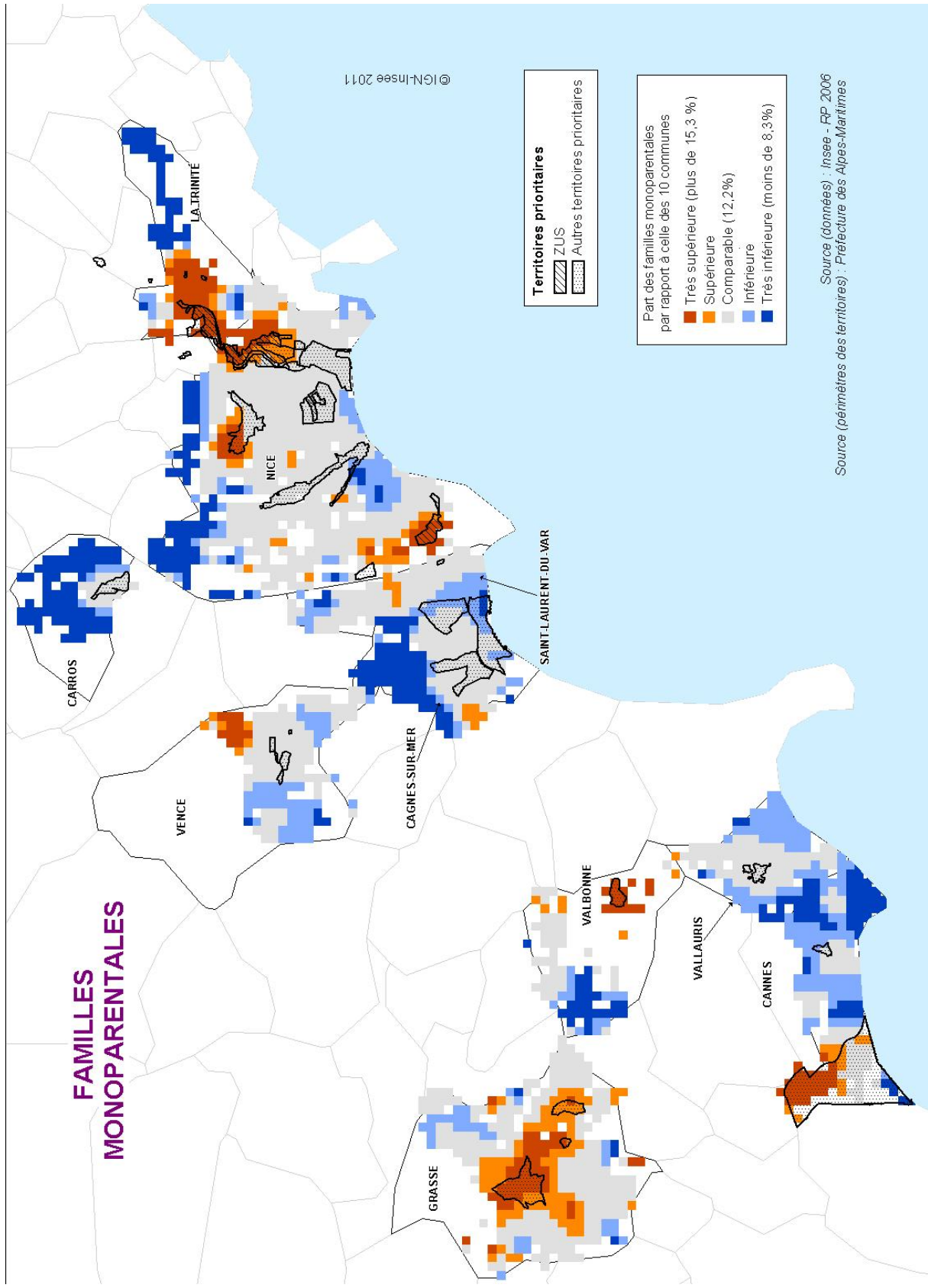
Sources : Insee - Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres et noms des territoires)



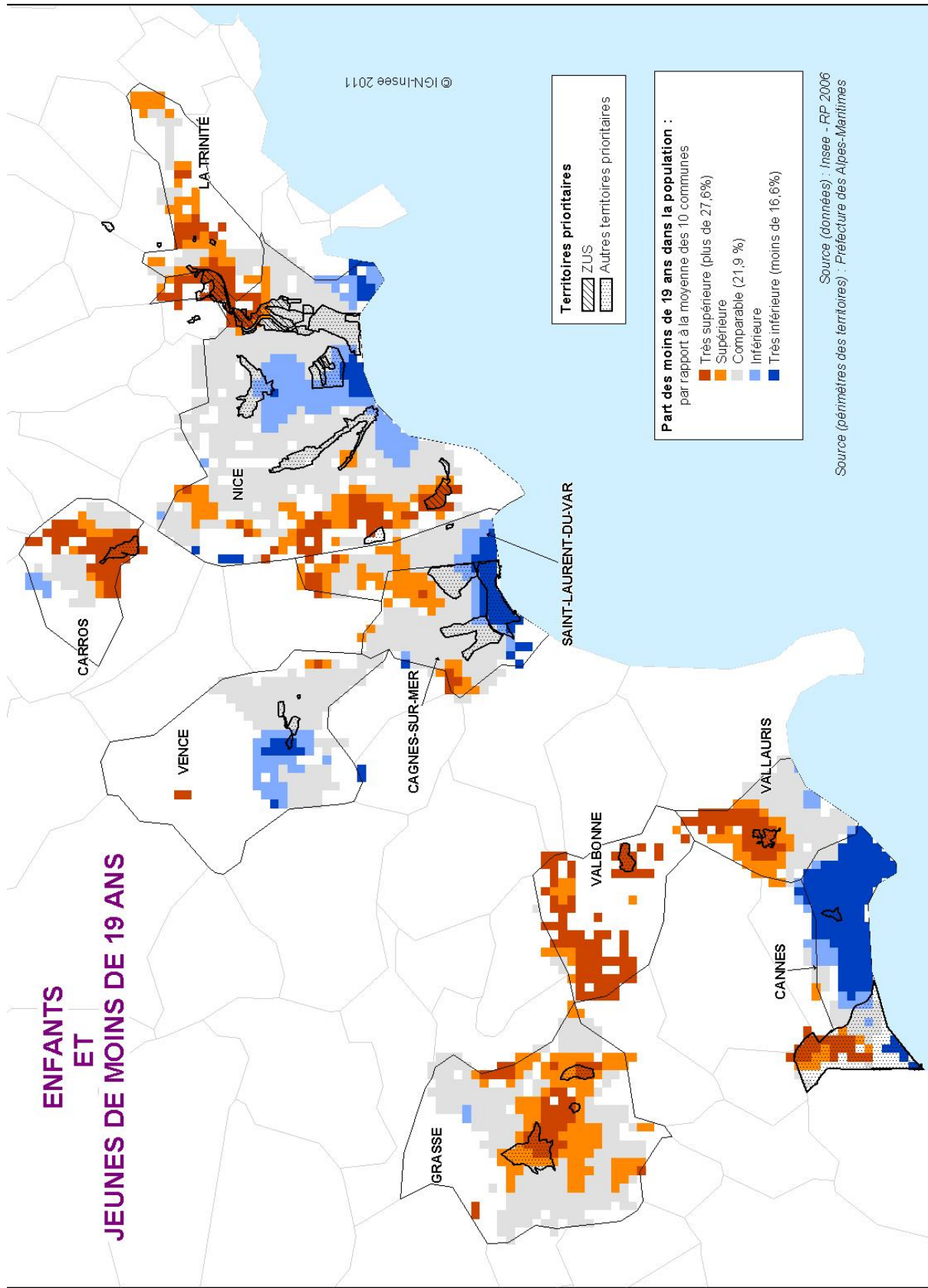


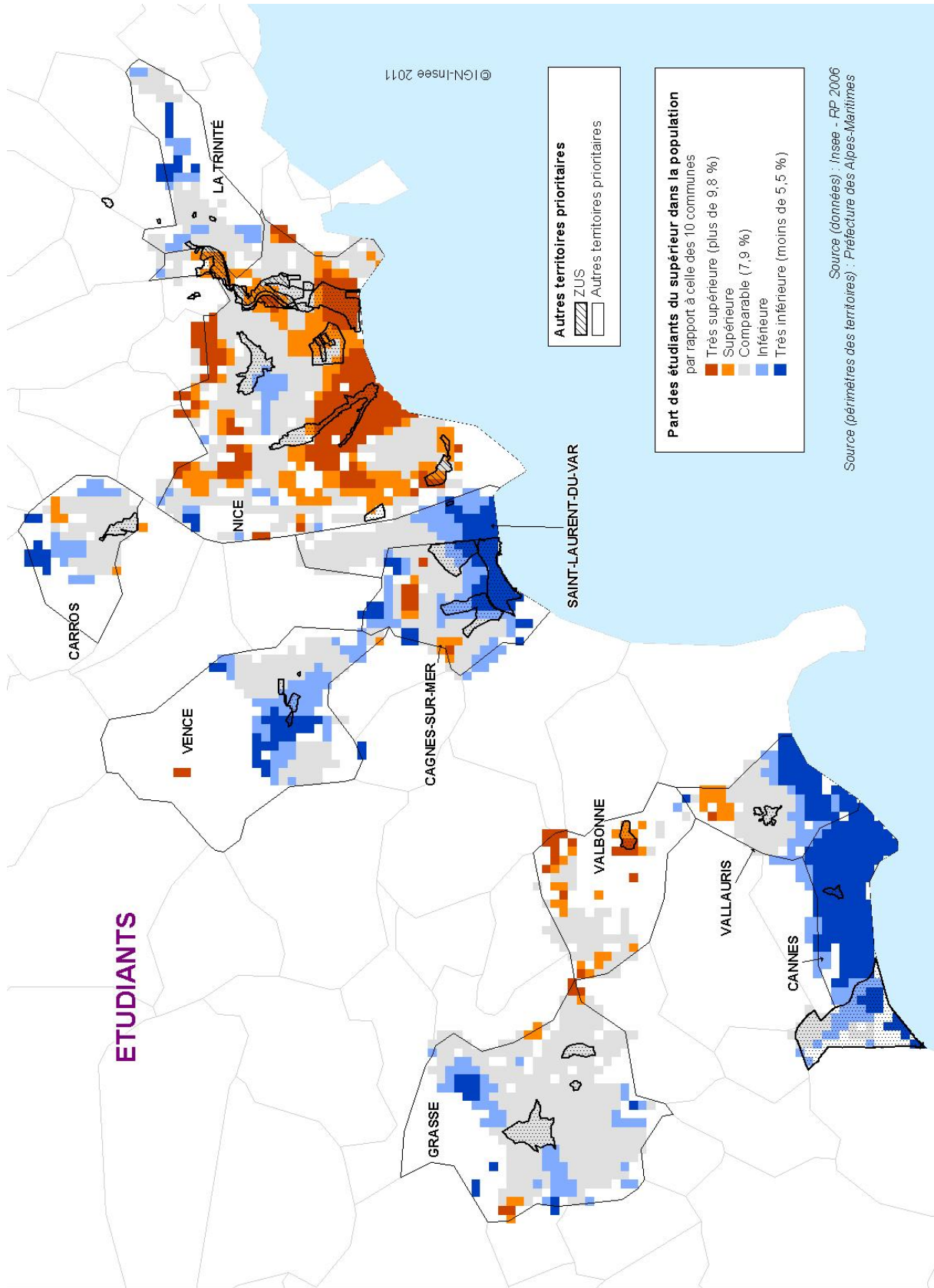


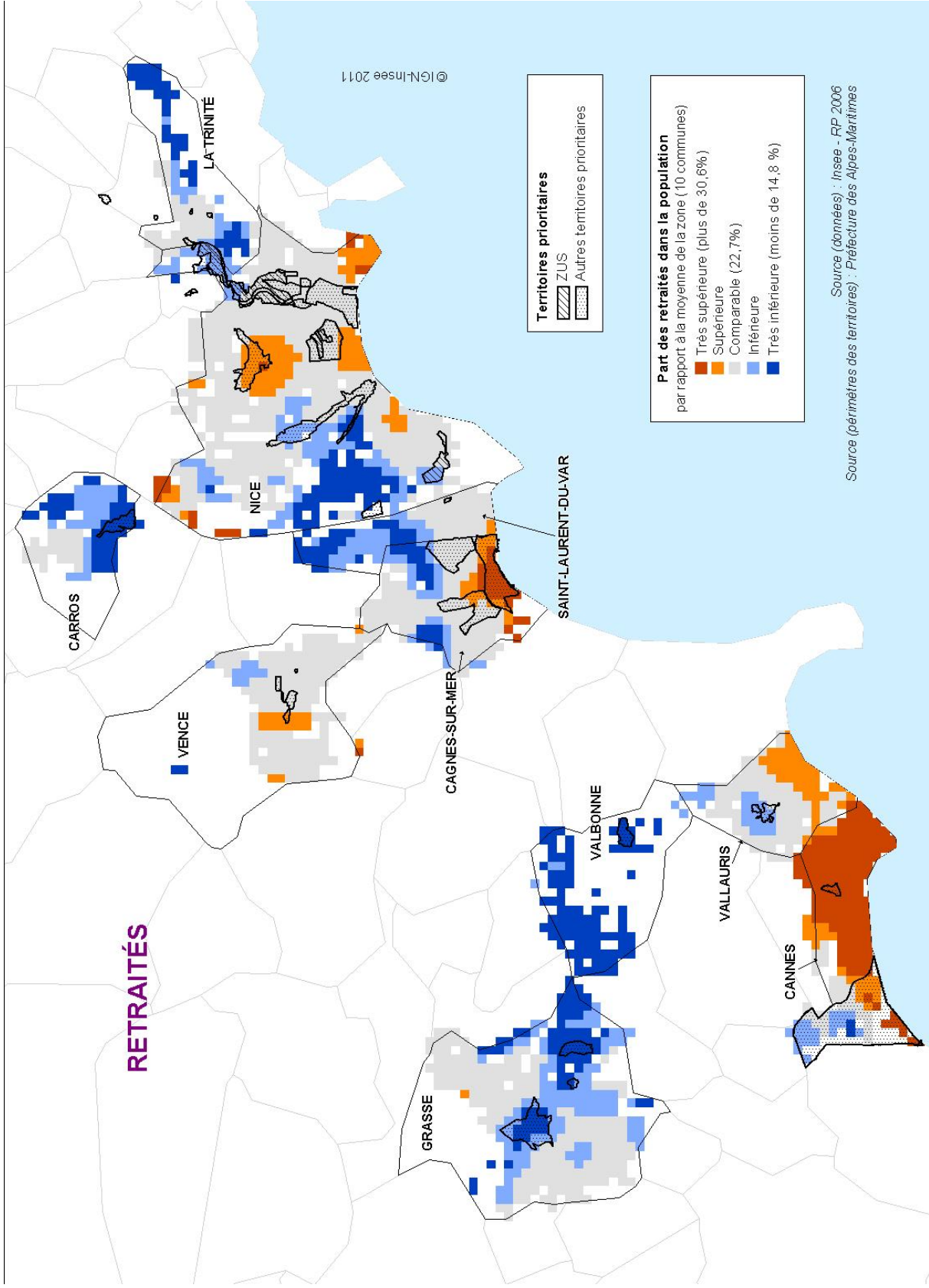


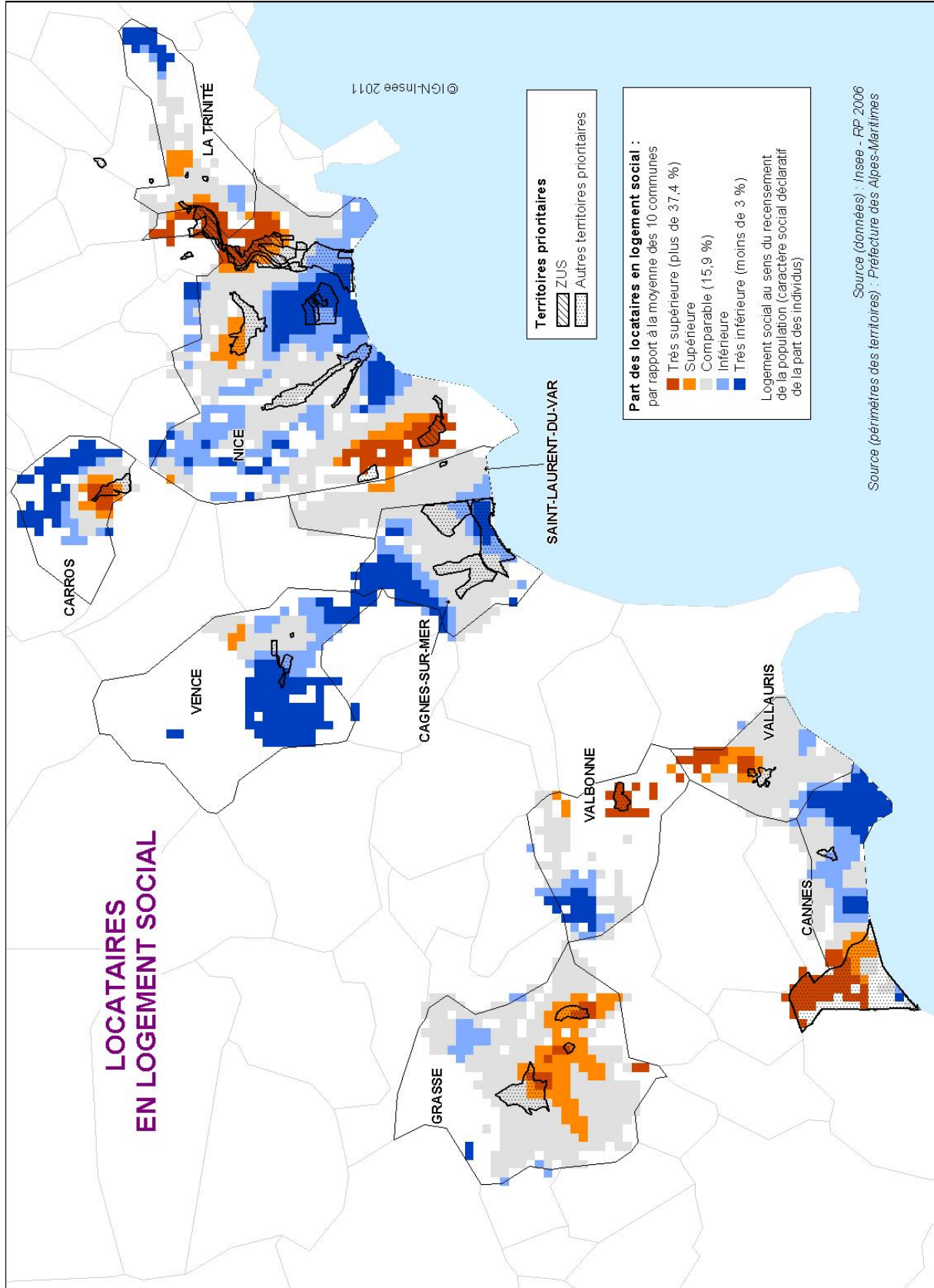


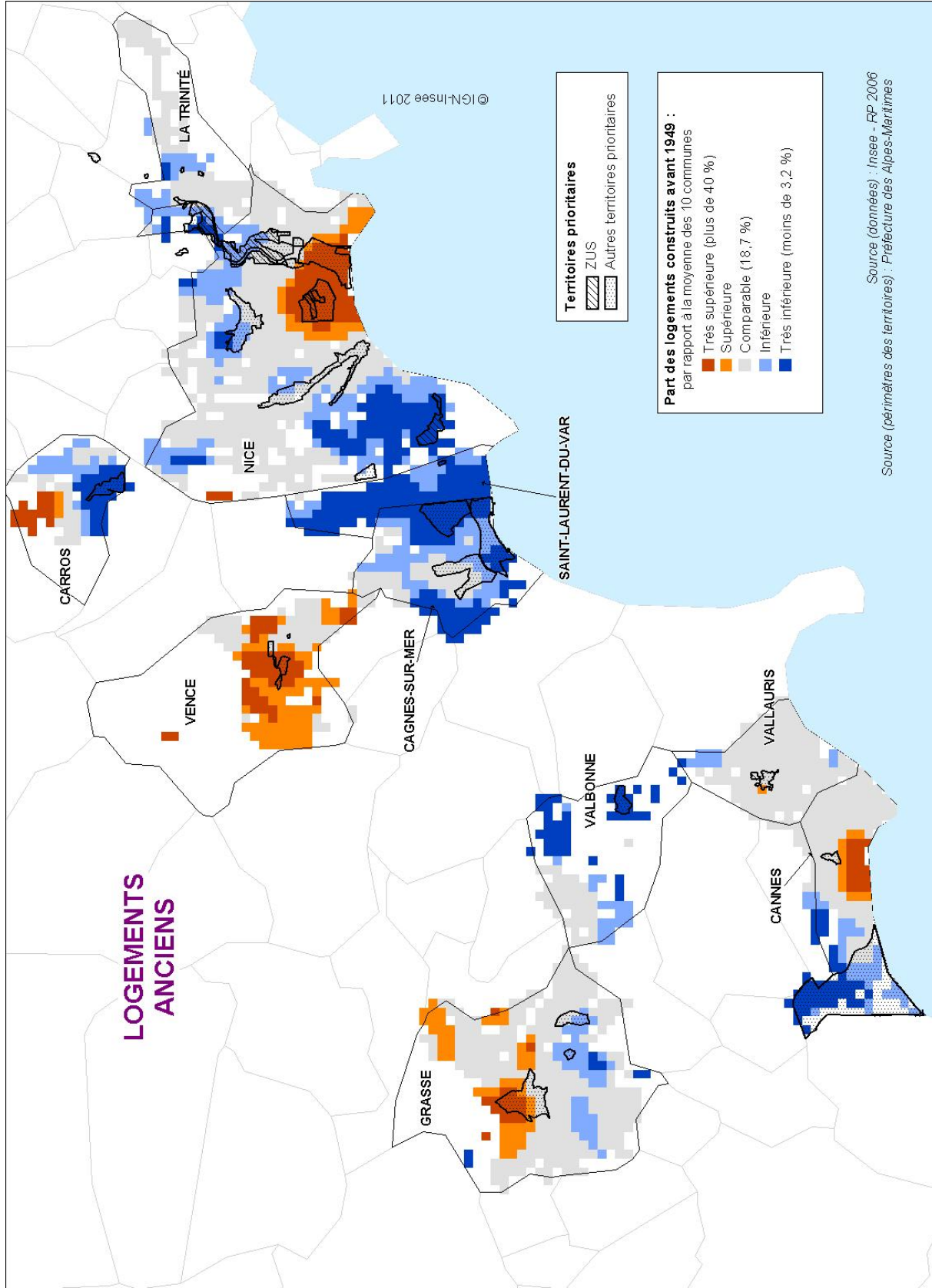
ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 19 ANS



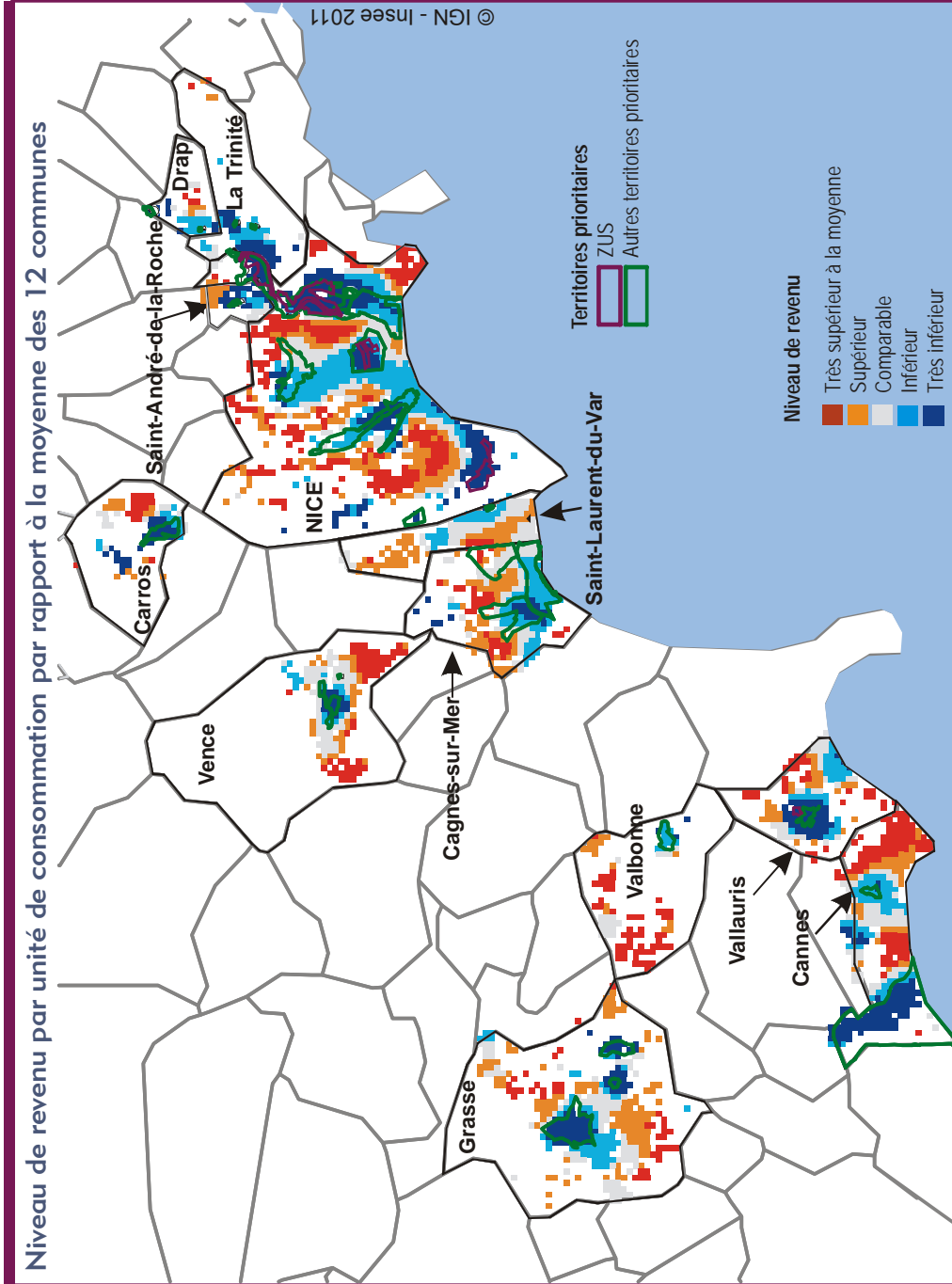








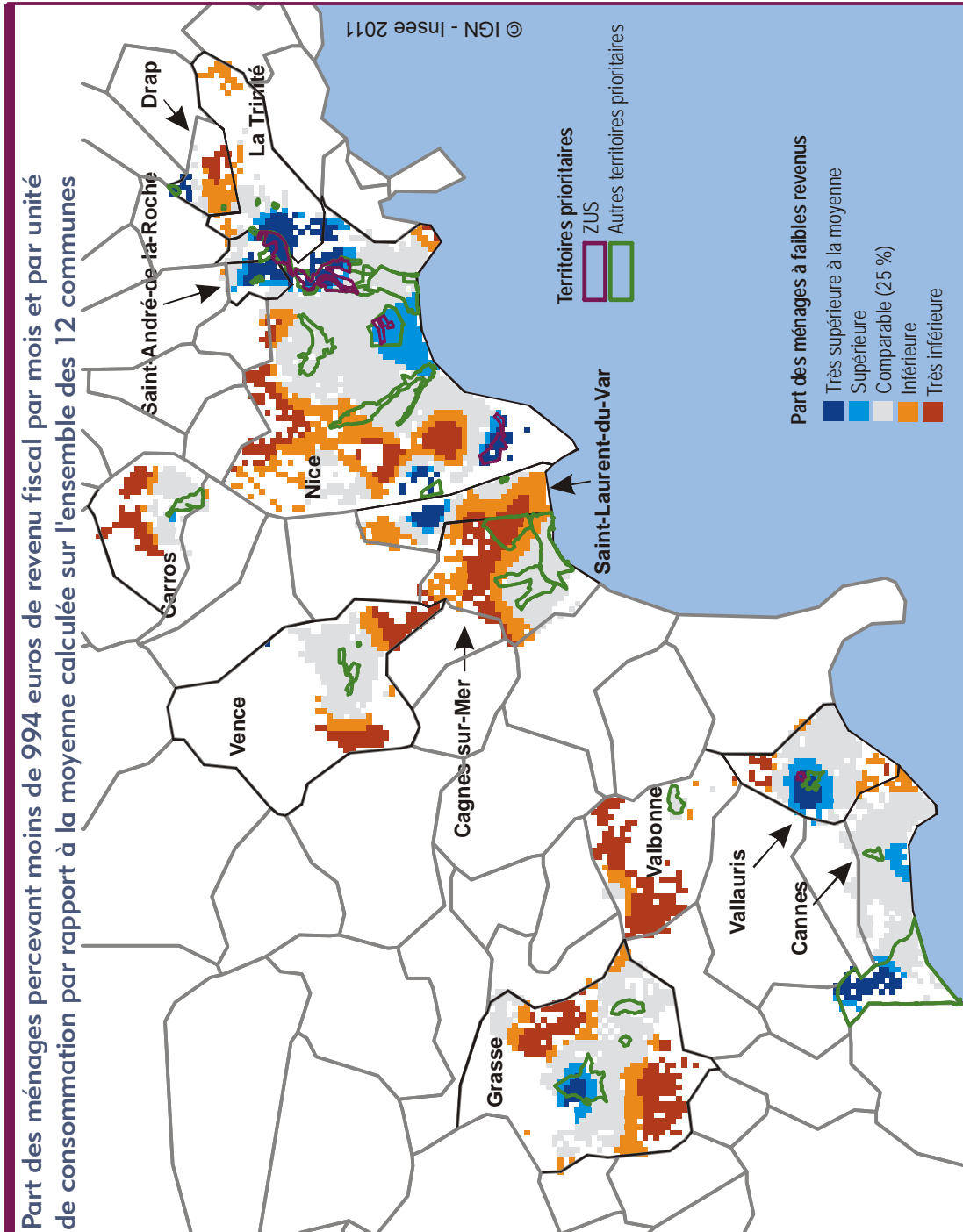
Les périmètres prioritaires sont dans leur grande majorité en cohérence avec les poches de précarité



Note : le revenu considéré est le revenu imposable. Il s'agit donc du revenu avant prestations sociales non imposables.
Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

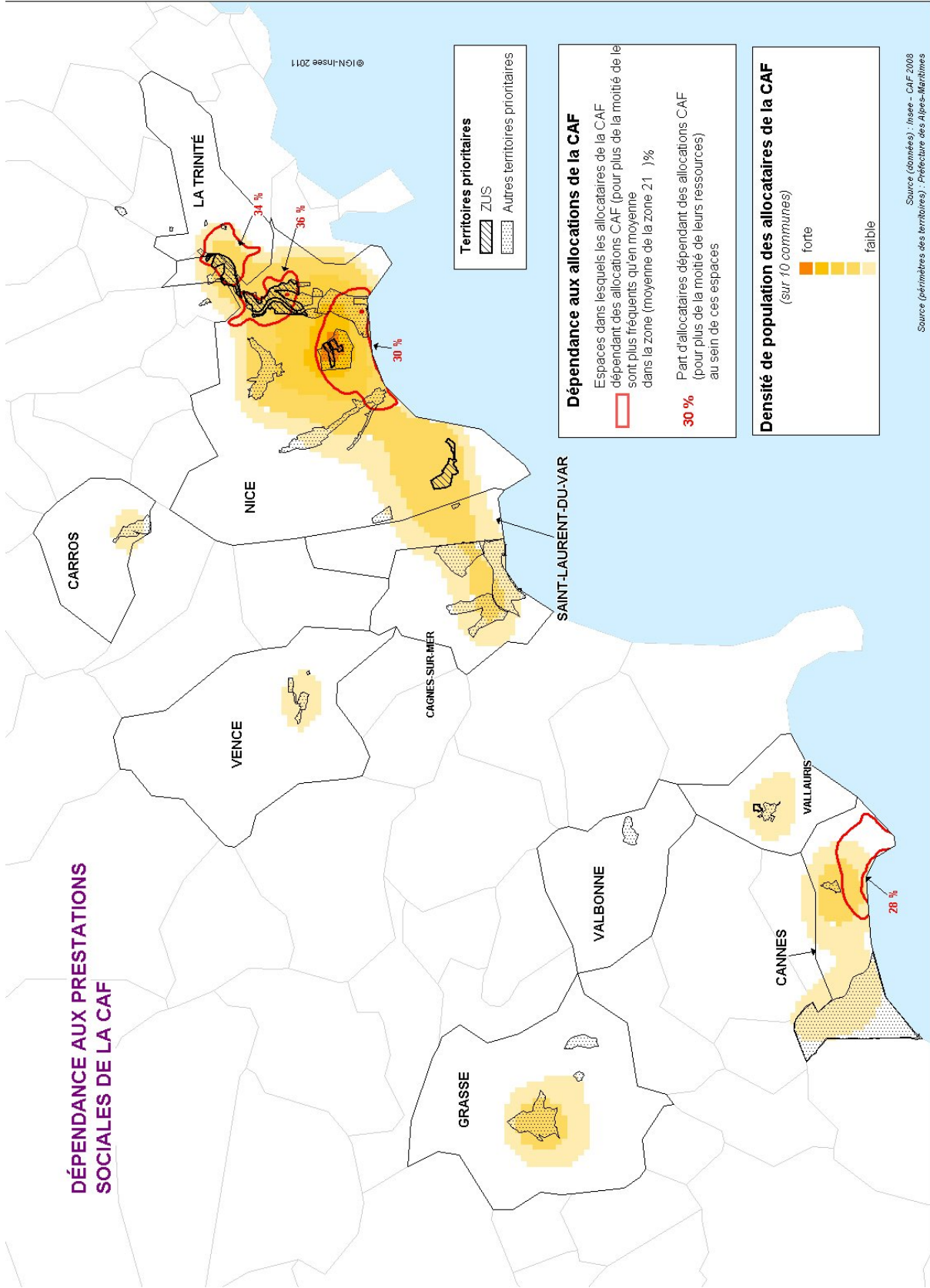
Forte part de ménages à faibles revenus dans les territoires prioritaires

Part des ménages percevant moins de 994 euros de revenu fiscal par mois et par unité de consommation par rapport à la moyenne calculée sur l'ensemble des 12 communes

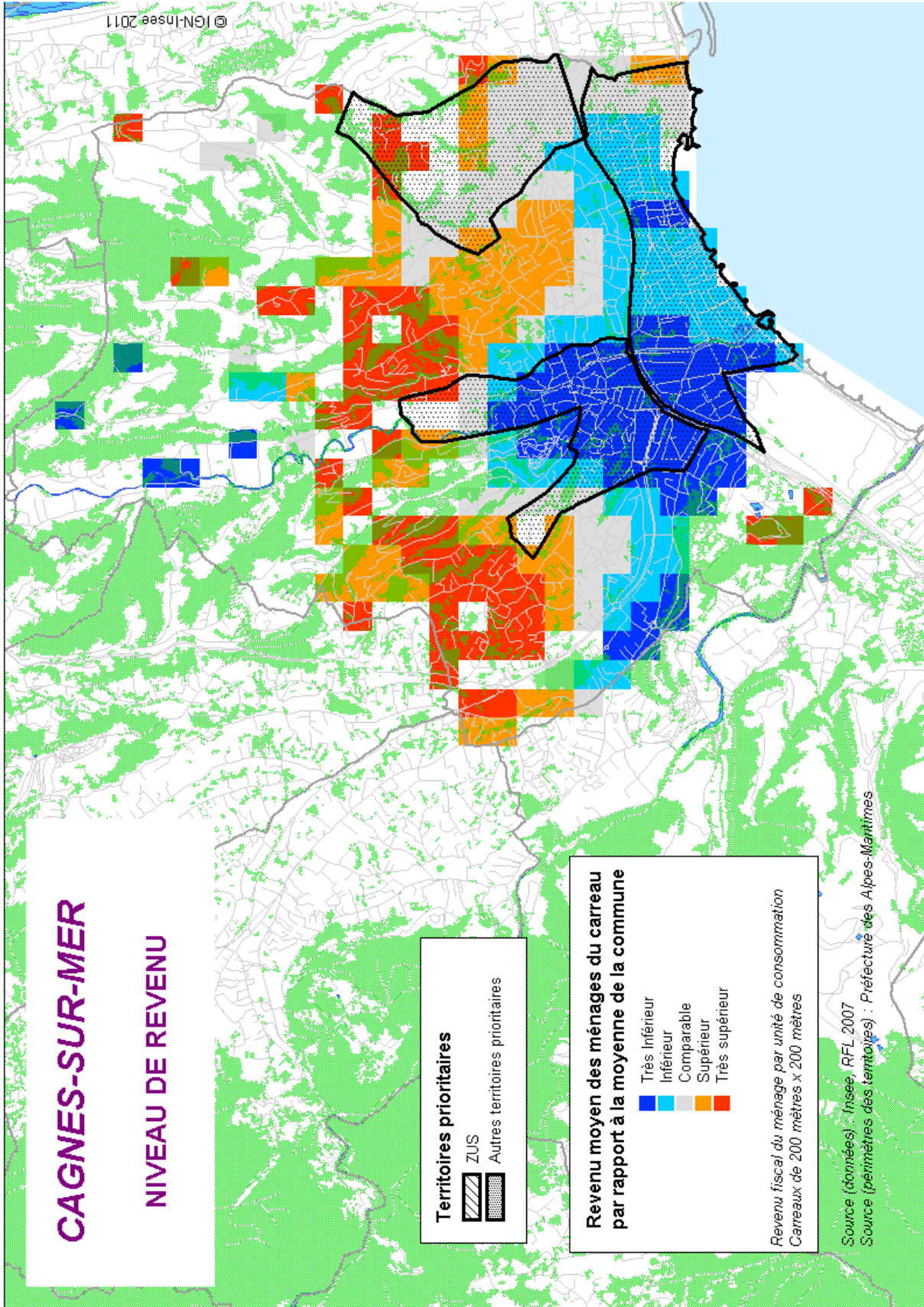


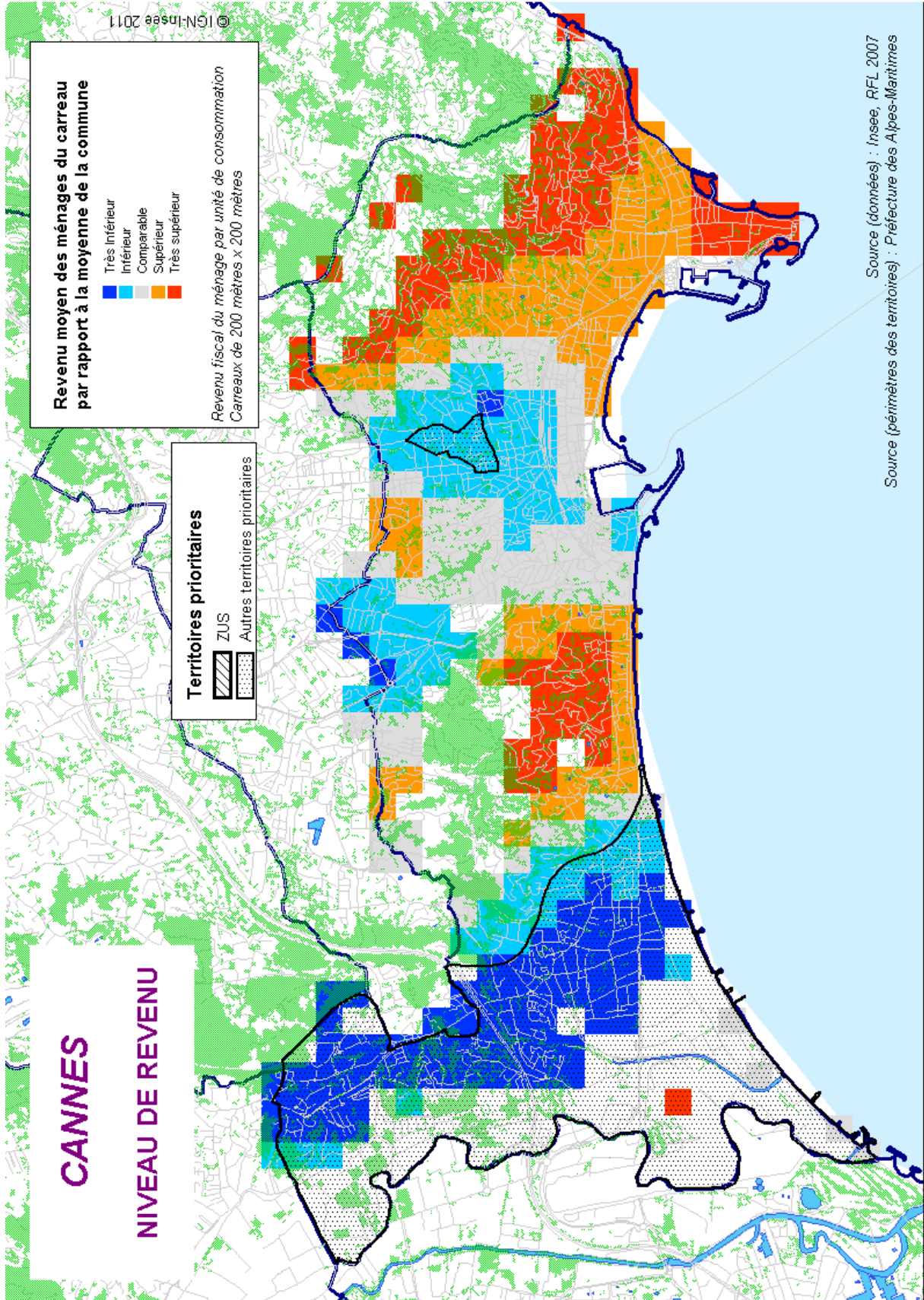
Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

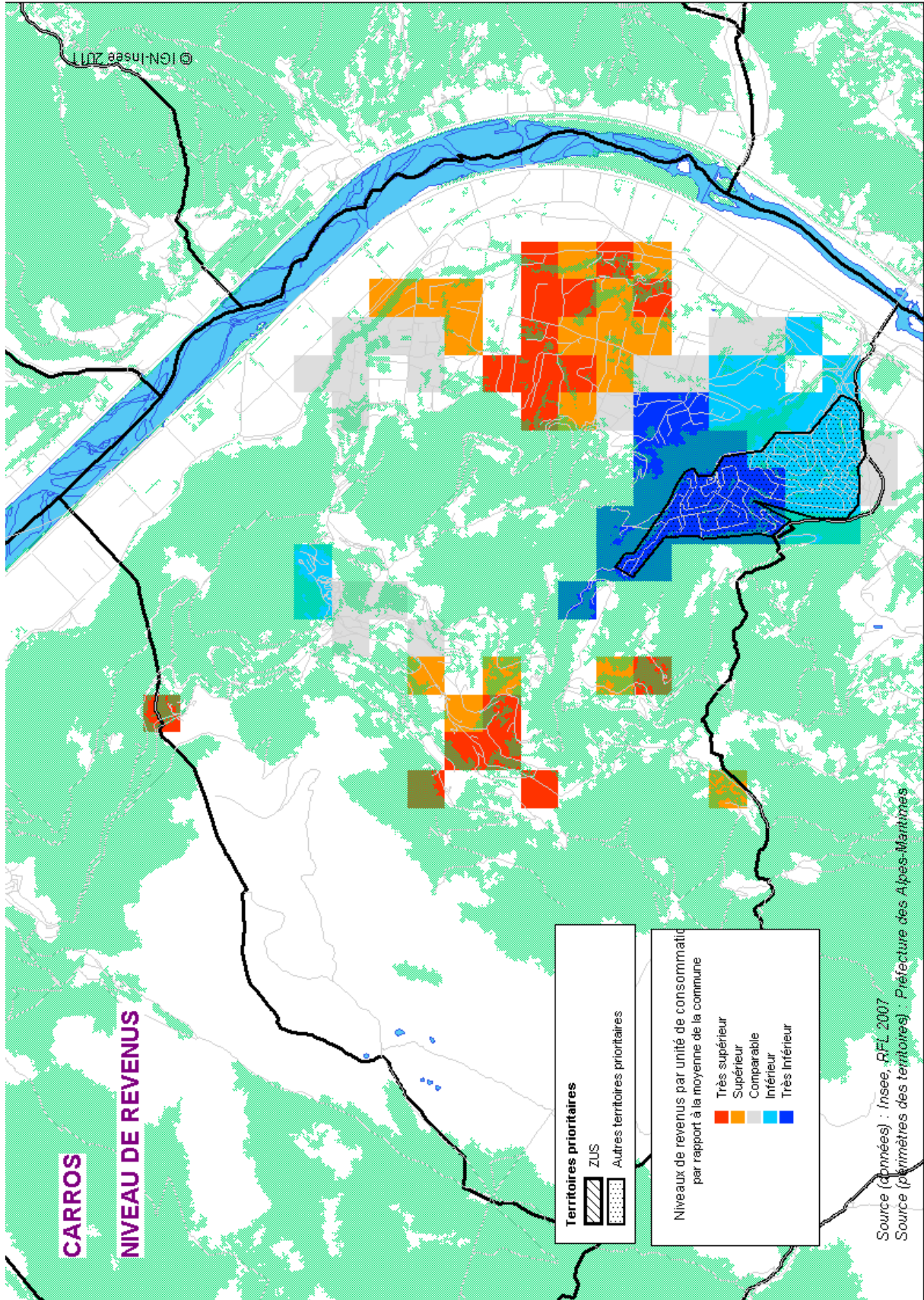
DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS SOCIALES DE LA CAF

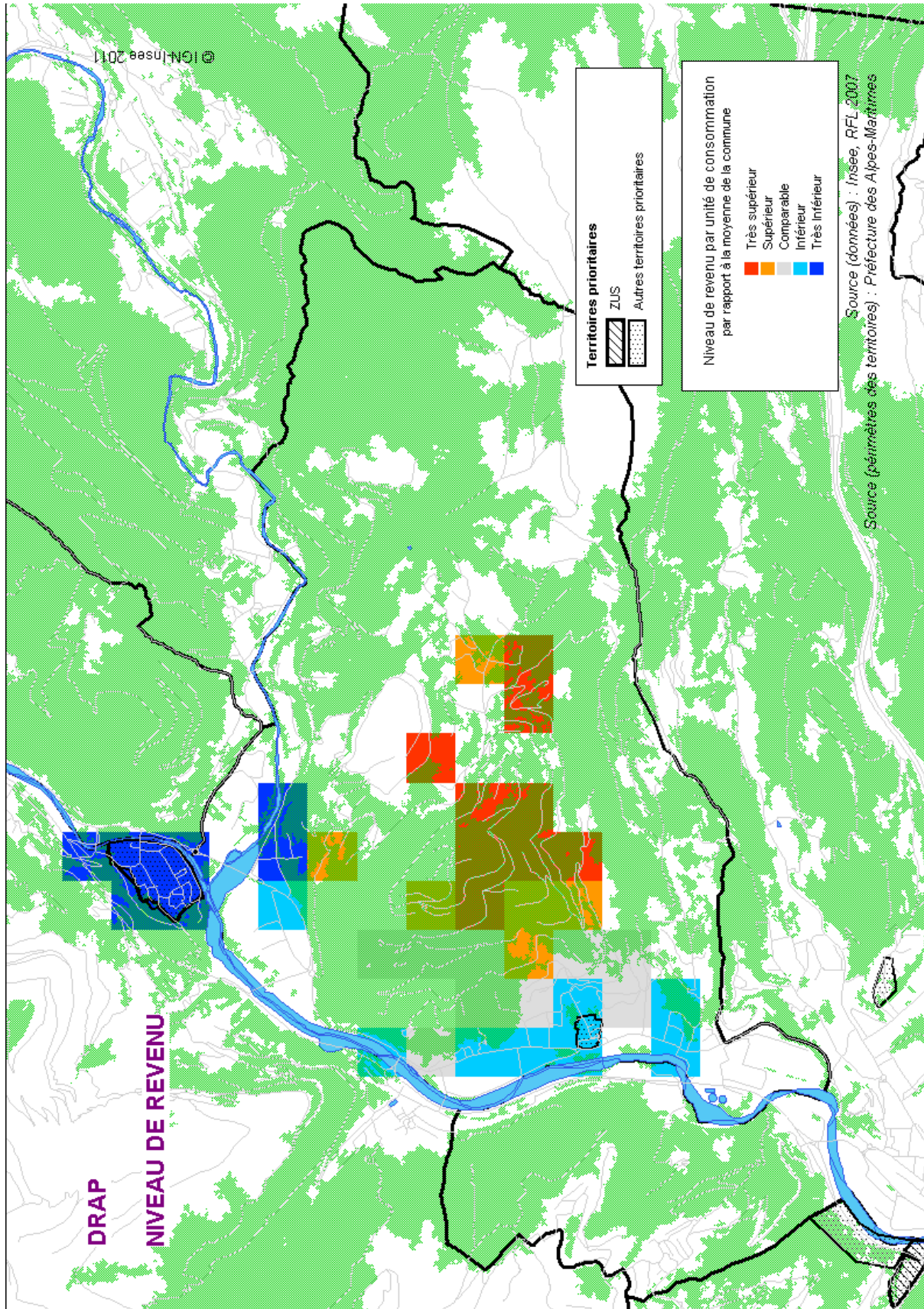


**Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes :
 une nouvelle approche cartographique de la précarité**

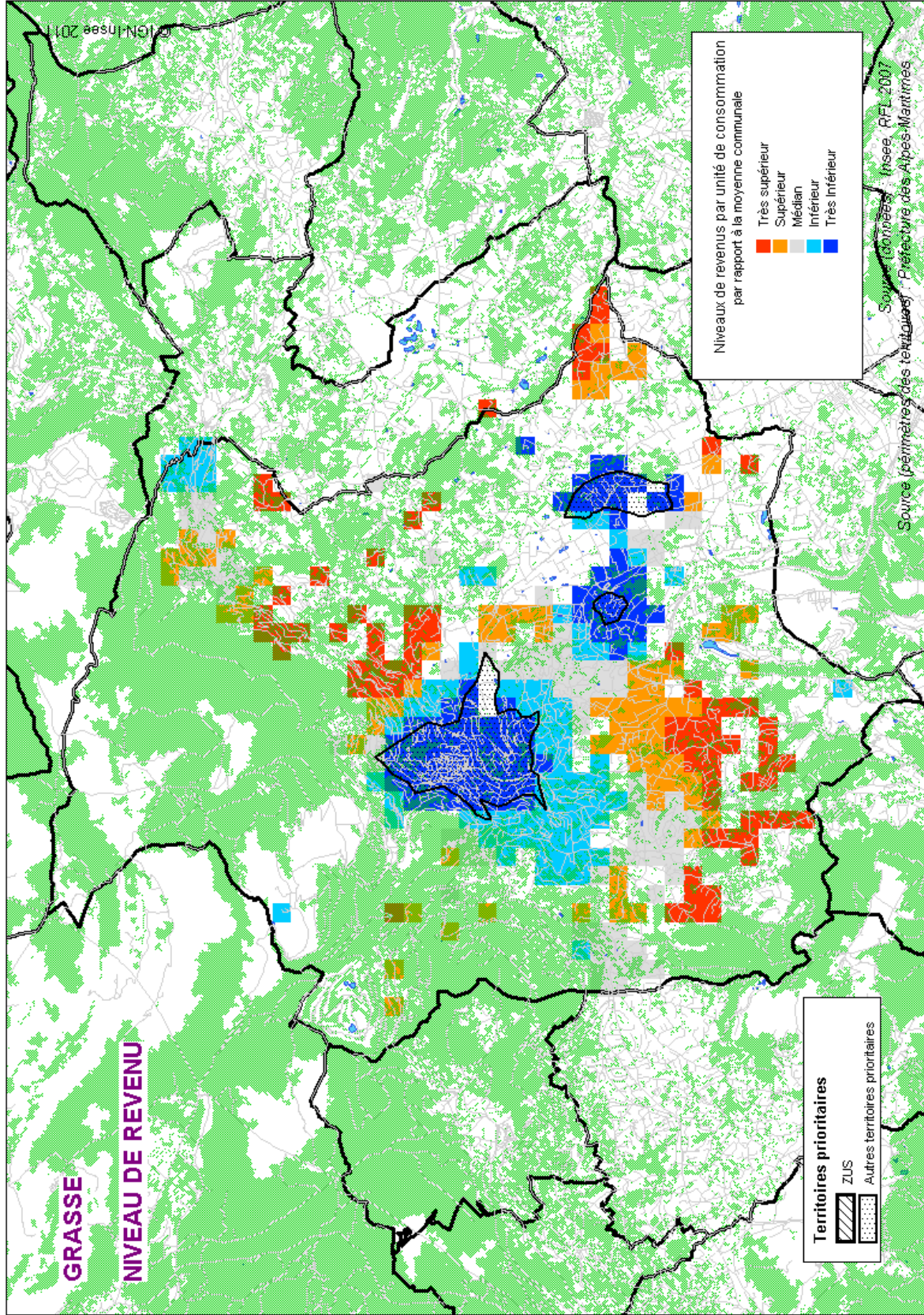


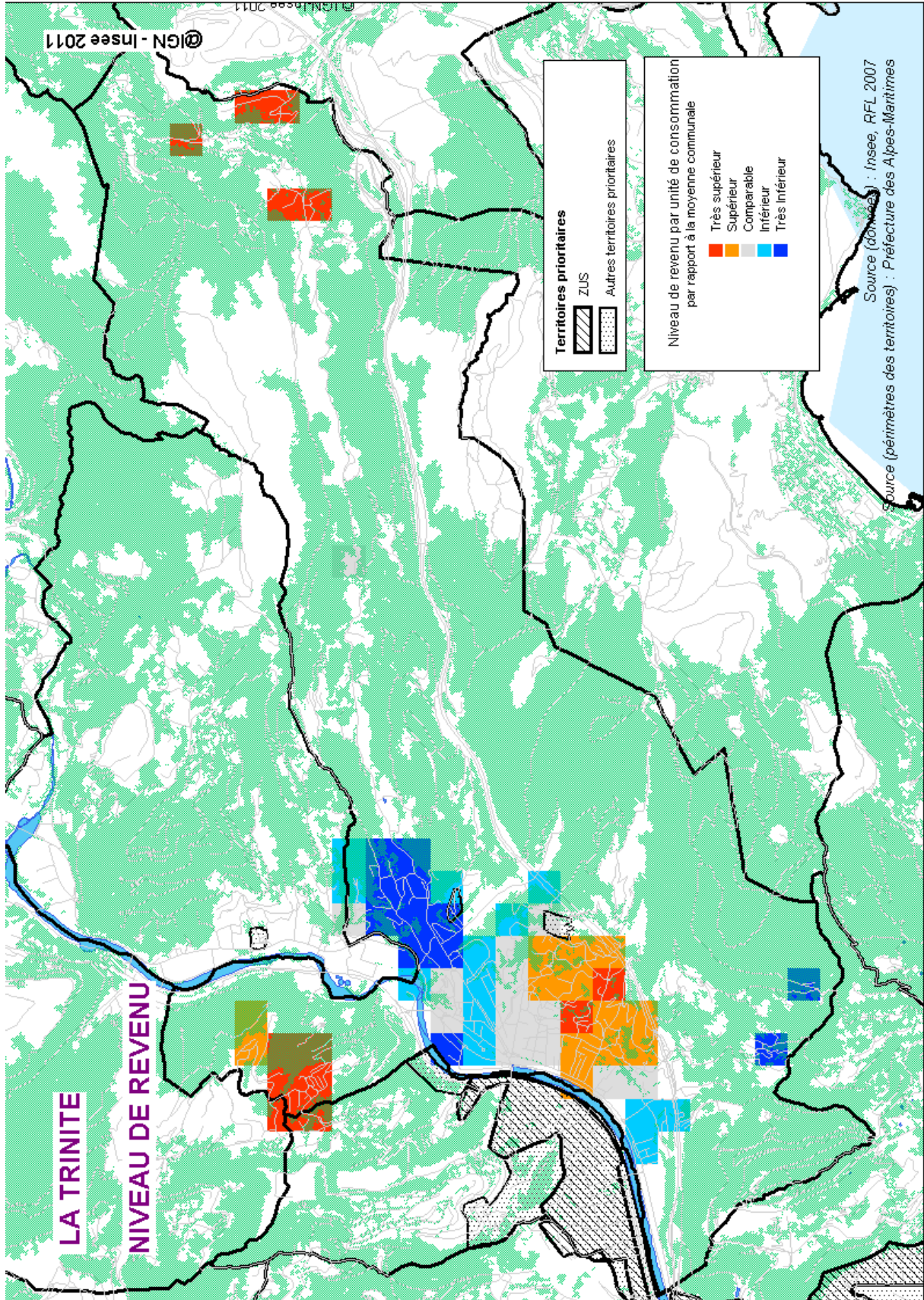


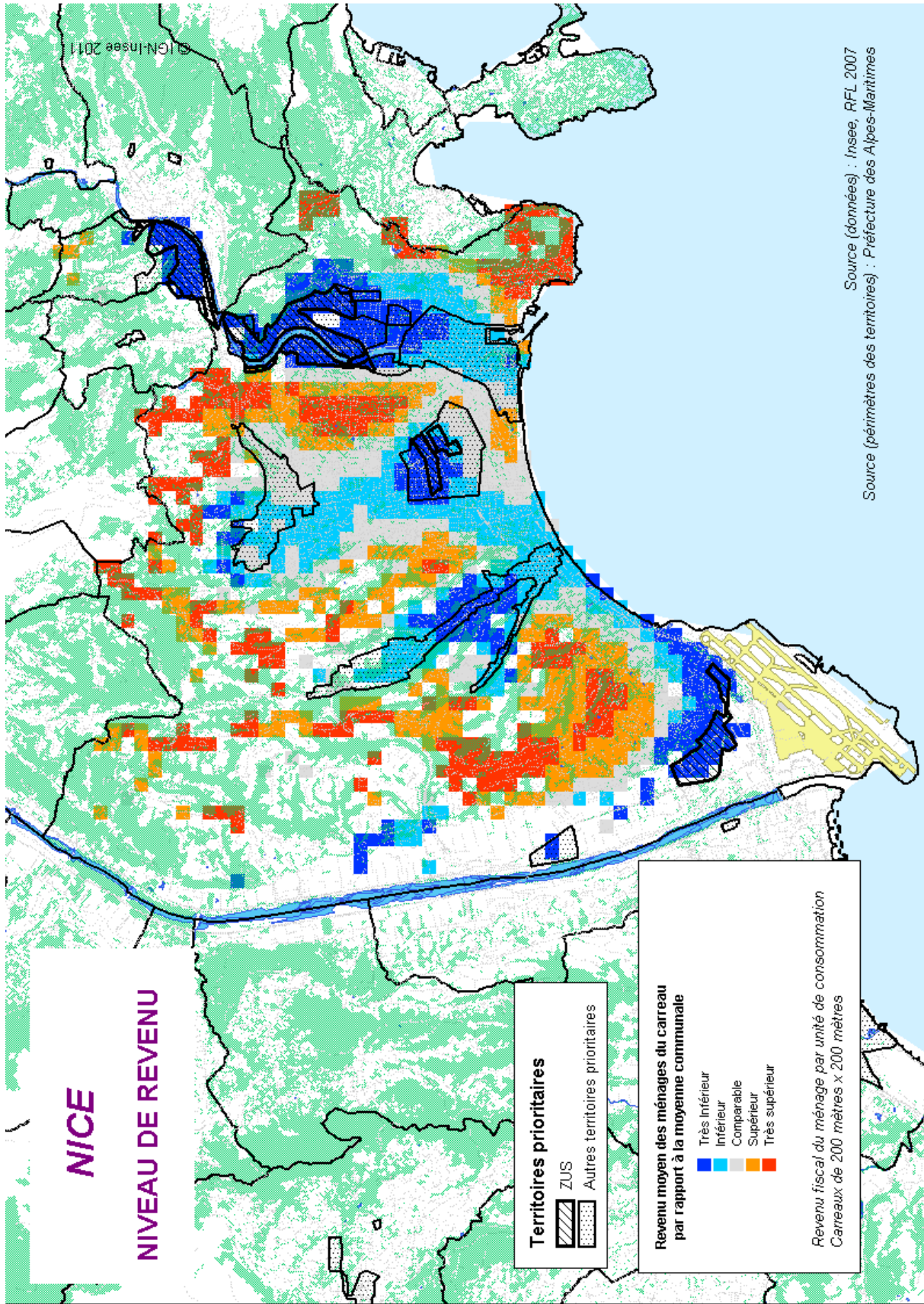




Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes :
 une nouvelle approche cartographique de la précarité

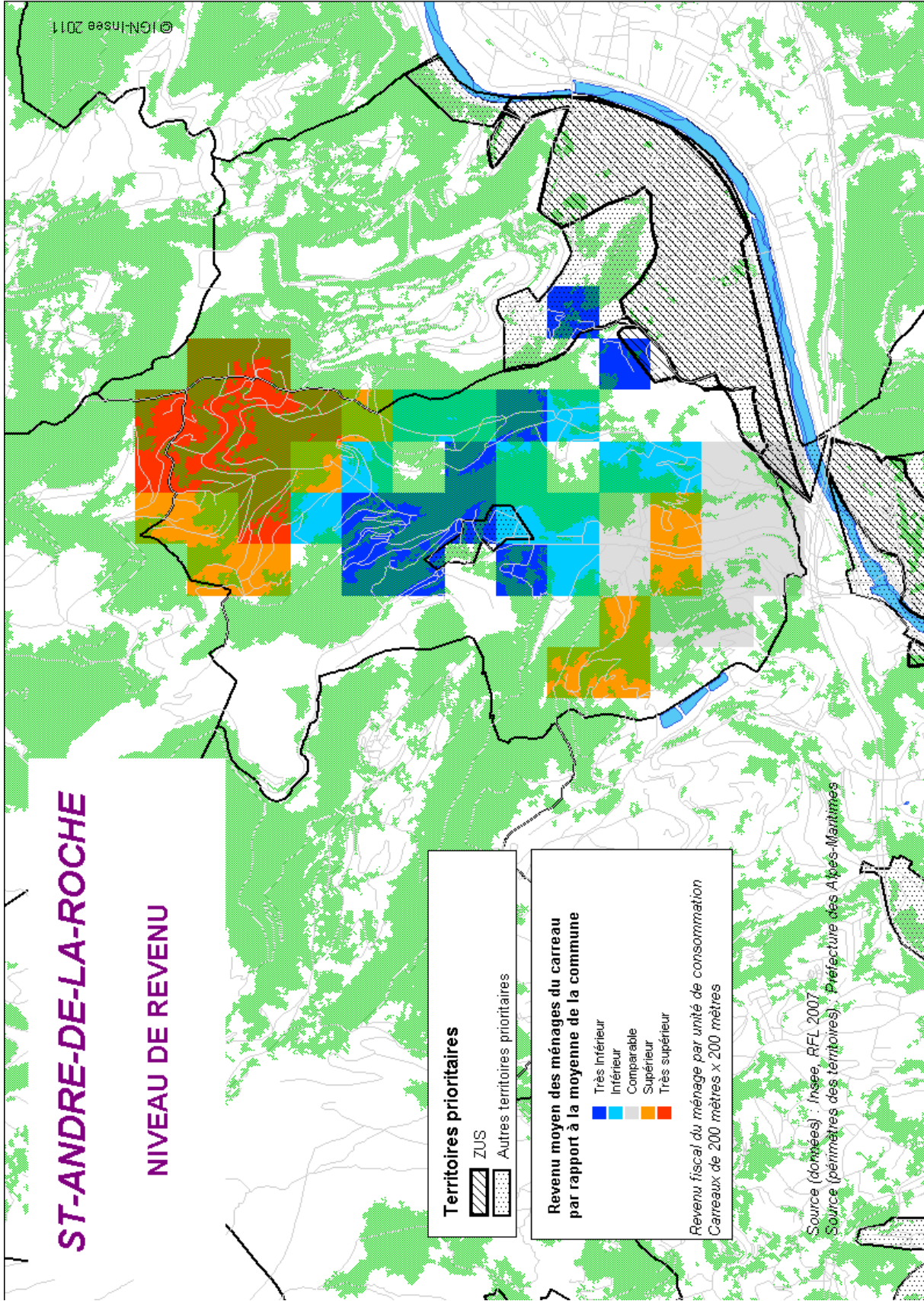











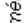
ST-ANDRE-DE-LA-ROCHE

NIVEAU DE REVENU



Territoires prioritaires
 ZUS
 Autres territoires prioritaires

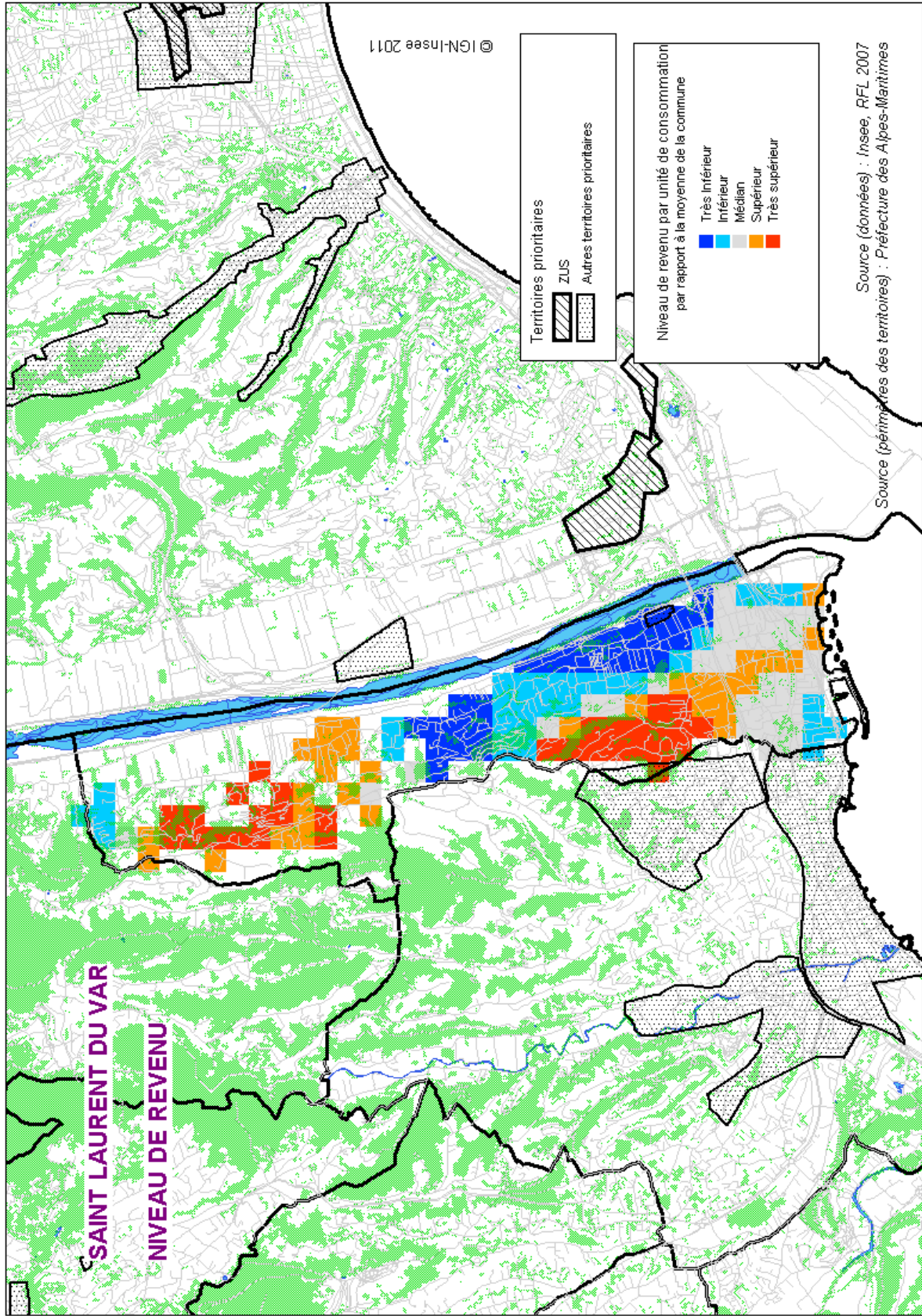
Revenu moyen des ménages du carreau par rapport à la moyenne de la commune

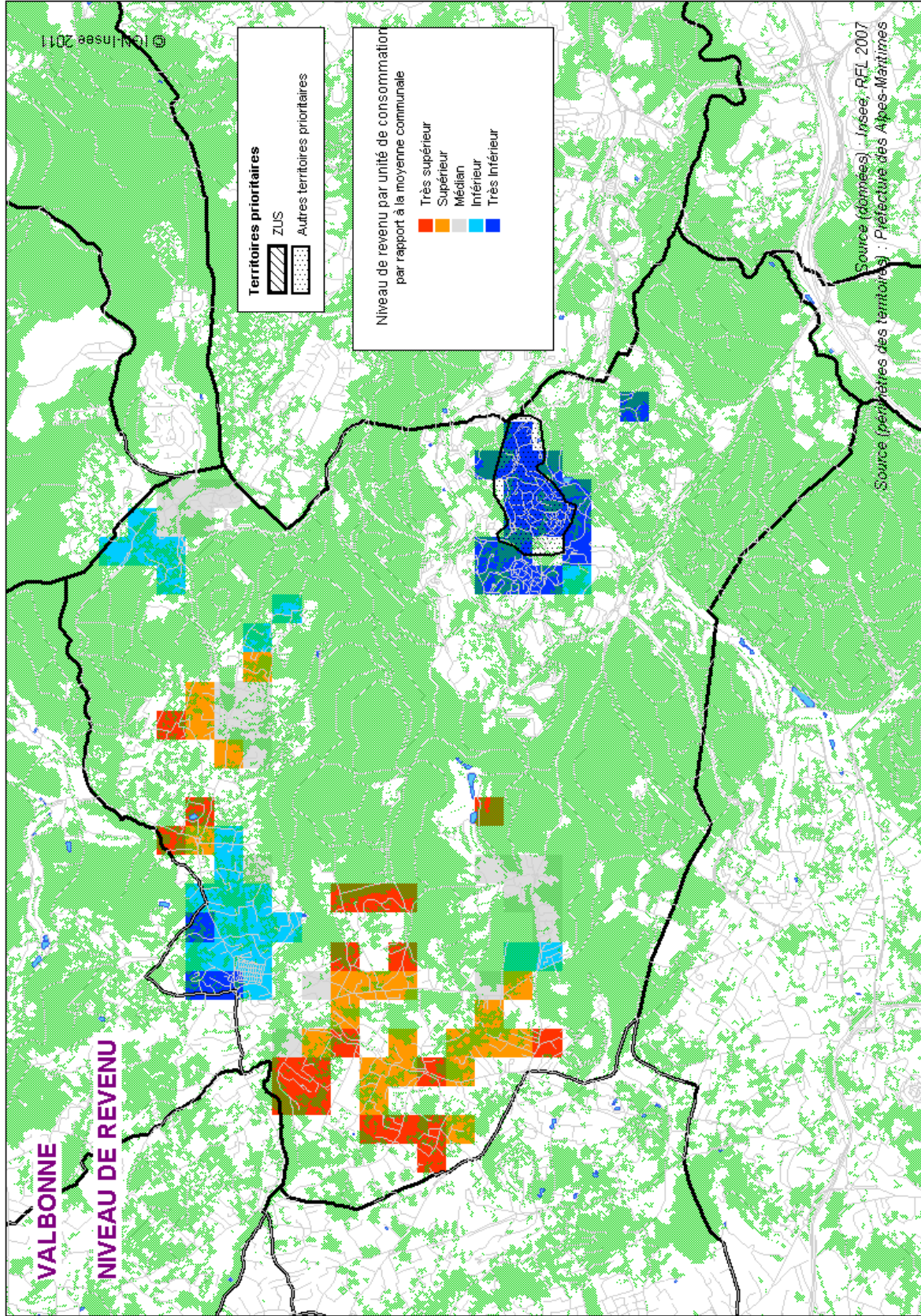
 Très inférieur
 Inférieur
 Comparable
 Supérieur
 Très supérieur

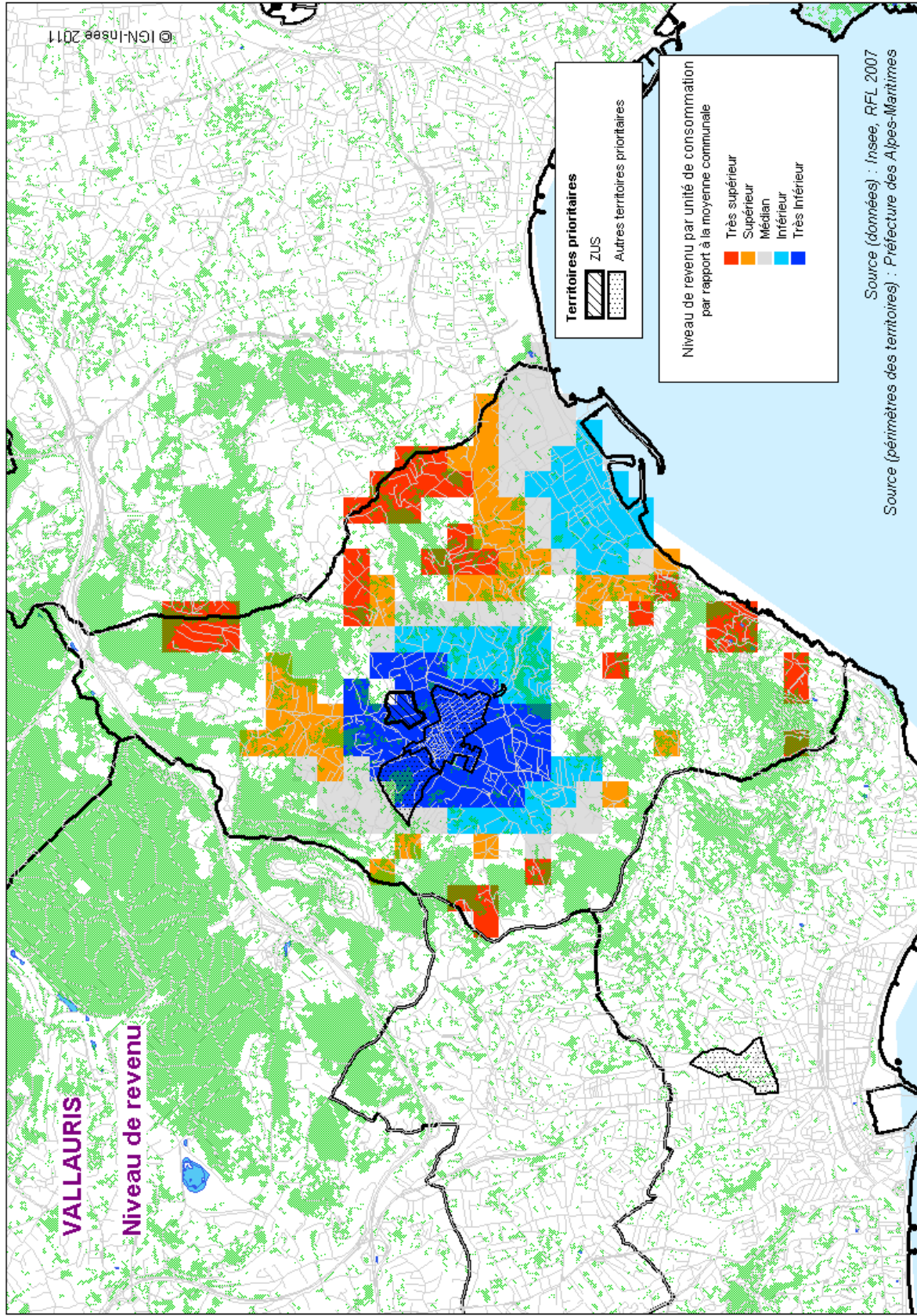
Revenu fiscal du ménage par unité de consommation
 Carreaux de 200 mètres x 200 mètres

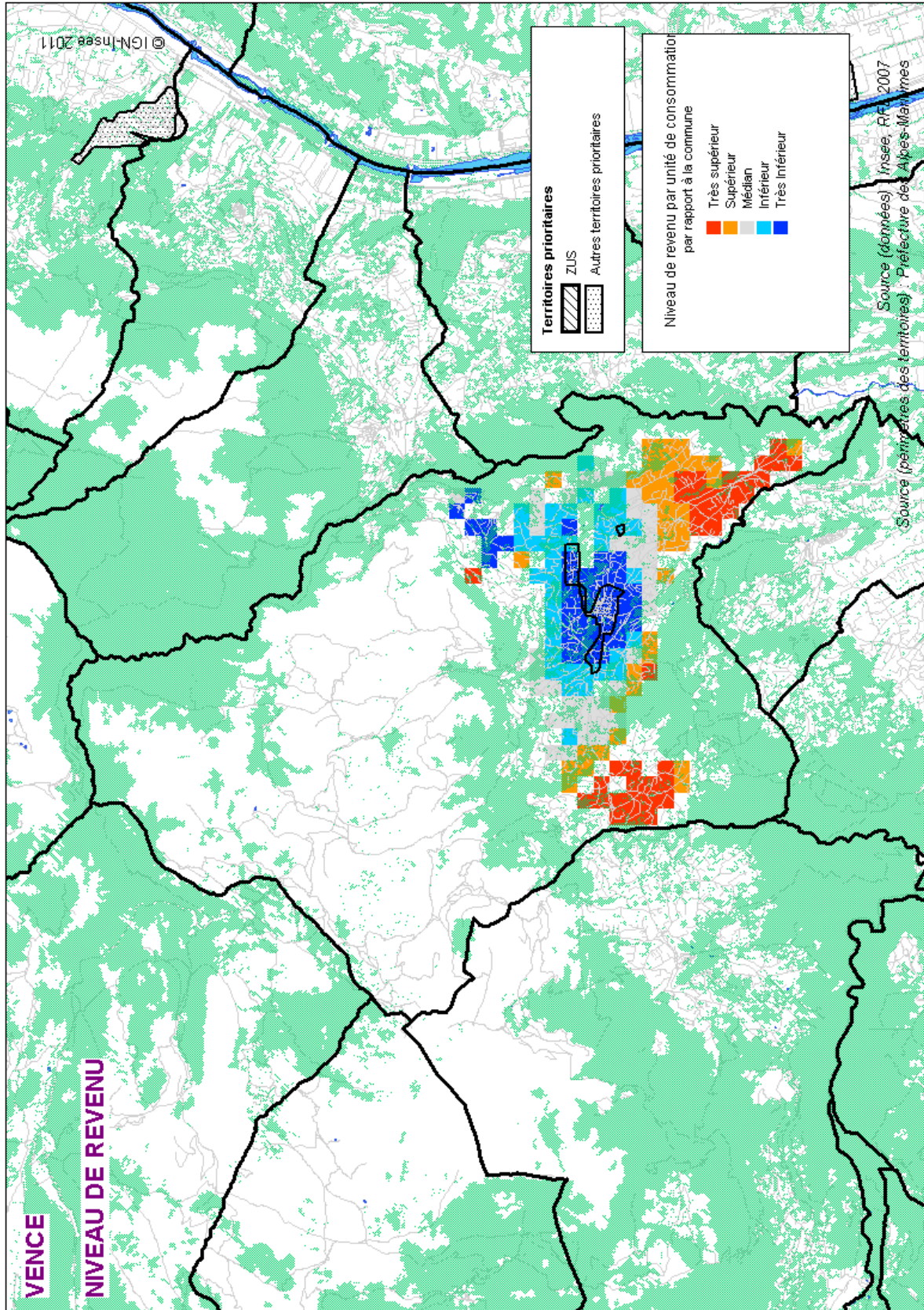
Source (données) : Insee, RFL 2007
 Source (périmètres des territoires) : Préfecture des Alpes-Maritimes

© I.G.N.-Insee 2011









Méthode, sources et définitions

Territoires prioritaires des Alpes-Maritimes

Près de 208 500 personnes vivent dans ces territoires prioritaires, soit 20 % des habitants des ménages des Alpes-Maritimes. Parmi les habitants des territoires prioritaires de la région Paca, 20 % vivent dans les Alpes-Maritimes. Les périmètres prioritaires ont été définis sur la base des écarts constatés par rapport à la moyenne de leur commune d'appartenance ainsi que d'arbitrages locaux.

Les territoires prioritaires relèvent de trois niveaux de priorité décroissants définis lors de leur création : du niveau 1 pour les territoires les plus en difficulté (notamment les ZUS), jusqu'au niveau 3 considérés moins précaires (Cagnes-sur-Mer, Valbonne, le Fournas à Vallauris, la Madeleine à Nice, Vence, St-Louis-Prado-République à Cannes).

Le carroyage : une cartographie de la ville par quadrillage

L'Insee a développé une méthode permettant de cartographier les caractéristiques de la population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est ainsi découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté.

Cette technique présente de nombreux avantages : elle s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville.

Afin de respecter le secret statistique, on cartographie des hiérarchies (ex : éventail des revenus) ou des écarts par rapport à la situation moyenne d'une zone plus vaste (une commune ou un ensemble de communes).

Ainsi, on peut identifier des quartiers dans lesquels une caractéristique est sensiblement plus fréquente qu'ailleurs (surreprésentation) ou moins fréquente qu'ailleurs (sous-représentation). Ex : surreprésentation de personnes au chômage, de familles monoparentales, etc.

Typologie des espaces selon les caractéristiques démographiques de leurs habitants

Sept groupes de carreaux issus d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) ont été identifiés à partir des caractéristiques démographiques de leurs habitants. Ces caractéristiques sont : part des individus appartenant à une famille monoparentale, part des individus diplômés du baccalauréat ou plus, part des individus de nationalité étrangère, part des individus de 60 ans ou plus résidant seuls, part des individus en couple avec enfant, part des étudiants, part des retraités, part des individus au chômage (au sens du recensement de population).

Sources et définitions

Les **périmètres** des territoires correspondent à ceux définis dans les Contrats urbains de cohésion sociale déposés en préfecture (source : Préfecture des Alpes-Maritimes). Pour les communes de Carros, Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Valbonne, Vallauris, Grasse, ils présentent des écarts avec les périmètres publiés par le Secrétariat Général au Comité Interministériel de la Ville (Sgciv).

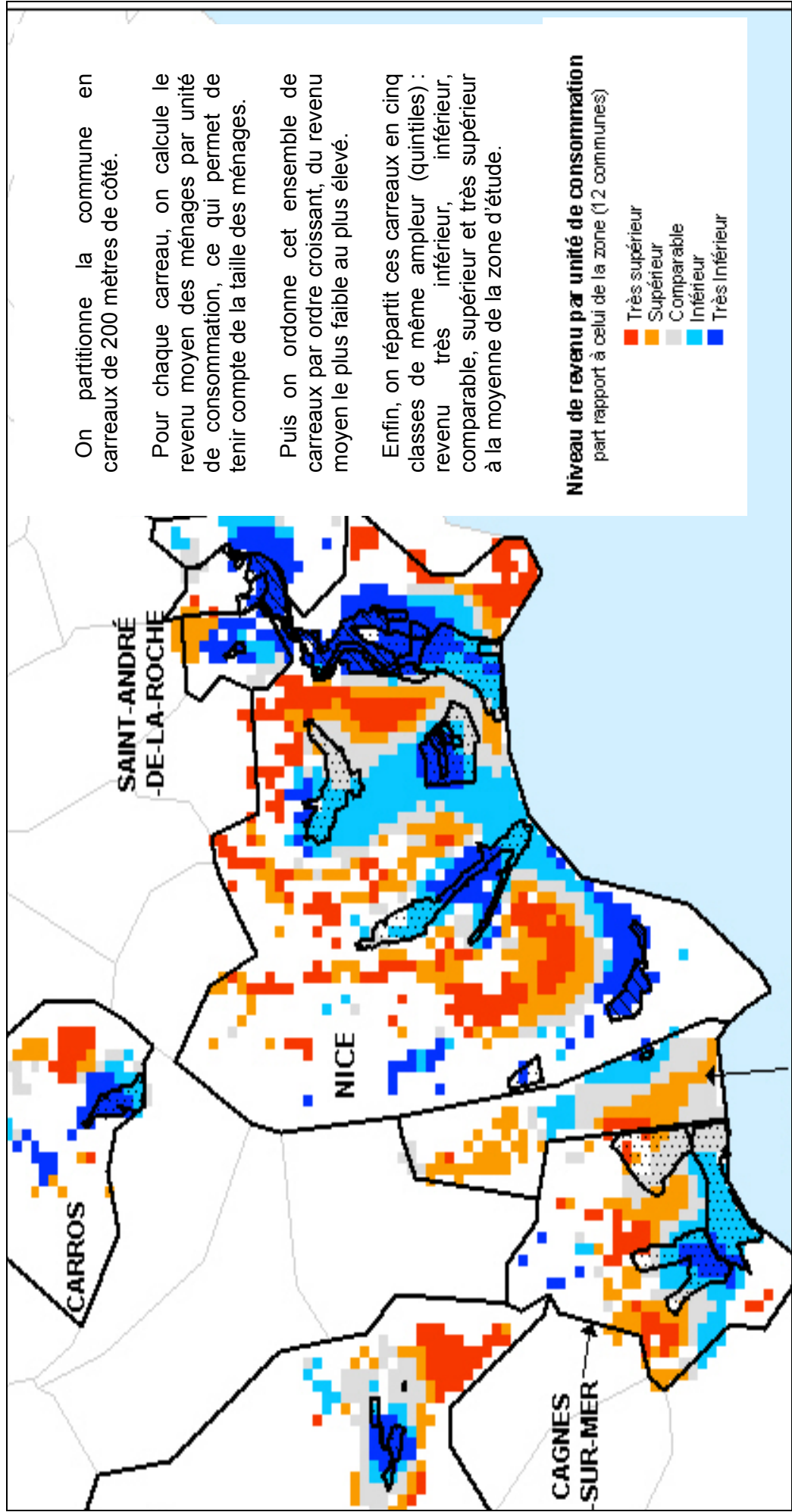
Le **revenu** présenté ici correspond au revenu fiscal du ménage. Il exclut donc les prestations sociales non imposables. Il comprend les revenus d'activité (salariés et non-salariés), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine imposables, ainsi que les indemnités chômages (imposables). Il exclut les impôts payés.

Sur l'ensemble des douze communes dotées d'un Cucs, 25 % des ménages perçoivent un revenu fiscal inférieur à 994 €. Ce seuil, correspondant au premier quartile de la distribution du revenu fiscal, est arrondi à 1 000 € dans le texte.

Comment lire les cartes ?

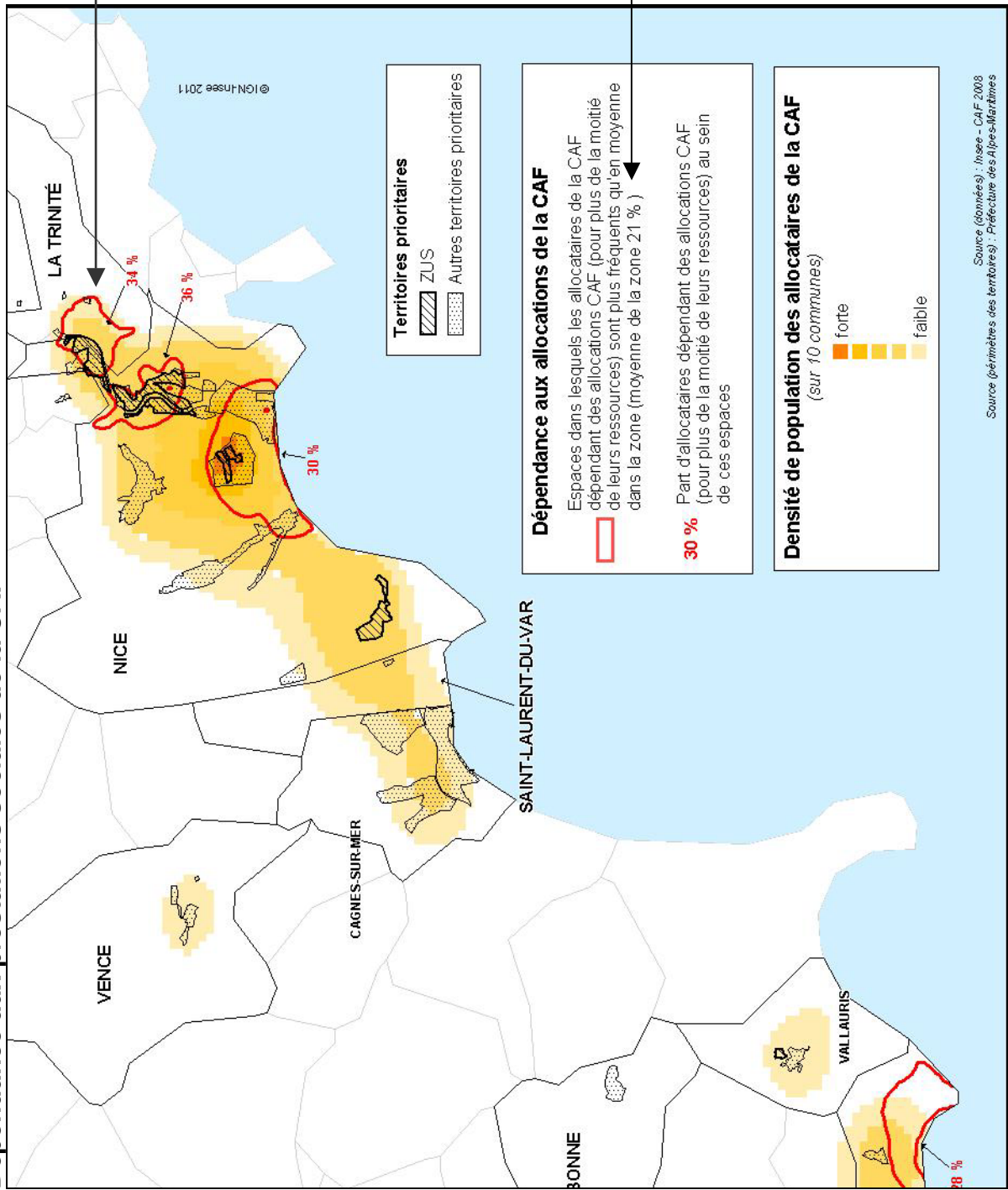
Cartes avec hiérarchie

Hiérarchie des revenus



Cartes avec "zones de surreprésentation"

Dépendance aux prestations sociales de la CAF



Source : Insee, CAF 2008

En moyenne 21 % des ménages dépendent des prestations sociales de la CAF (pour plus de 50 % de leur revenu).

Densité des allocataires de la CAF. Permet de visualiser les territoires qui comptent le plus d'allocataires